



**Mémoire de fin d'études pour l'obtention de Master académique  
En Sciences Economiques  
Spécialité : Finance, Monnaie et Assurances**

**Thème :**

**INVESTISSEMENT SOCIALLEMENT  
RESPONSABLE ISR**

**Approches & Enjeux**

**Présenté par l'étudiant :**

**M. BENAHMED Mahfoud**

**Messieurs les membres de jury :**

<u>Qualité</u>	<u>Noms et prénoms</u>	<u>Grade</u>	<u>de l'université</u>
<b>Président</b>	<b>BRAHIMI OMAR</b>	<b>Maitre assistant A</b>	<b>Mostaganem</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>BOUROUBA Hadj</b>	<b>Maitre conférencier A</b>	<b>Mostaganem</b>
<b>Examineur</b>	<b>BOUZIANE Ladjel</b>	<b>Maitre assistant A</b>	<b>Mostaganem</b>

Année Universitaire 2015/2016

## Remerciements

---

Le présent mémoire a été écrit sous la direction de Monsieur BOUROUBA Hadj, Maitre Conférencier A à l'université de Mostaganem, Faculté des sciences Economiques, commerciales, & des sciences de gestion. En vue de l'obtention du titre de Master en Finance, Monnaie et Assurances.

C'est ici l'occasion de lui exprimer toute ma gratitude pour son aide précieux ainsi que pour le temps et la confiance qu'il m'a accordé, également à tous les membres du jury et tous ceux qui n'en cessé de m'encouragé durant la réalisation de ce travail.

Aussi, je tiens à remercier Monsieur BERBER Benaissa, Auditeur à l'Entreprise Portuaire de Mostaganem, pour ses nombreux conseils et sa relecture minutieuse.

## Dédicaces

---

Je dédie ce présent, modeste travail à la mémoire de mes défunts parents, aussi à ma chère famille et mes amis pour leur aide et leur soutien durant ces deux années d'études.

## LISTE DES ABREVIATIONS

---

<b>Abréviations</b>	<b>Signification</b>
P	Page
ISR	Investissement Socialement Responsable
ESG	Environnement, Social, Gouvernance
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
DD	développement durable
PNAE	Plan national d'action pour l'environnement
ONG	Organisations Non Gouvernementale
AFNOR	Association Française de Normalisation
ISO	Organisation internationale de normalisation (Standardisation)
OCDE	Organisation européenne de coopération économique
ONU	Organisation des Nations unies
IMF	institutions de micro-finance
SAFE	South Africa Free Equity
S&P 500	Standards & Poors 500
KLD	Agence Kinder, Lydenberg and Domini co
IMF	Institutions de Microcrédit
UNEPFI	United Nation Environnement Program Financial Initiative
DJSI	Dow Jones Sustainable Indices
ASPI	Advanced Sustainable Performance Indices ASPI
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
FIR	Forum pour l'Investissement Responsable
CIES	Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale
EGPP	Entreprise de Gestion des Ports et Abris de Pêche
SPA	Société Par Action
EPM	Entreprise Portuaire de Mostaganem
U	Unité
MDA	Million Dinars Alagérien

## LISTE DES TABLEAUX

---

<b>Tableau</b>	<b>Page</b>
1: Exemples de critères positifs et négatifs	20
2: Exemples de critères positifs selon certains pays	21

## LISTE DES FIGURES

---

<b>Figure</b>	<b>Page</b>
1 : Les dimensions du développement durable	8
2 : L'Evolution Des Concepts	10

## TABLE DES MATIERES

N	SOMMAIRE	PAGE
	<b>Introduction</b>	<b>1</b>
	<b>Chapitre I : la responsabilité sociale de l'entreprise</b>	<b>2</b>
<b>1</b>	<b>Origine du concept</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Définition du développement durable</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Les caractéristiques du développement durable</b>	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>Les principes du DD</b>	<b>5</b>
<b>5</b>	<b>Les objectifs du DD</b>	<b>5</b>
<b>6</b>	<b>Les indicateurs du développement durable</b>	<b>6</b>
<b>7</b>	<b>Les acteurs du DD</b>	<b>6</b>
<b>8</b>	<b>Les critiques du développement durable</b>	<b>7</b>
	<b>Section 2 : la responsabilité sociale ISO 26000</b>	<b>8</b>
<b>1</b>	<b>Portée de la norme :</b>	<b>8</b>
<b>2</b>	<b>Objectifs de la norme ISO 26000</b>	<b>8</b>
<b>3</b>	<b>Contenu de la norme ISO 26000</b>	<b>8</b>
<b>4</b>	<b>Les 7 questions centrales</b>	<b>9</b>
<b>5</b>	<b>Démarches ISO 26000</b>	<b>10</b>
	<b>Section 3 : l'entreprise et l'économie solidaire :</b>	<b>11</b>
<b>1</b>	<b>Définition de l'économie solidaire</b>	<b>11</b>
<b>2</b>	<b>L'Evolution Des Concepts</b>	<b>11</b>
<b>3</b>	<b>La Finance Solidaire</b>	<b>13</b>
<b>4</b>	<b>Le Microcrédit</b>	<b>13</b>
<b>5</b>	<b>Épargne de Partage</b>	<b>14</b>
	<b>Chapitre II : ISR ; concept et enjeu</b>	<b>16</b>
	<b>Section 1 : ISR ; Historique</b>	<b>16</b>
<b>1</b>	<b>Revue de littérature :</b>	<b>16</b>
<b>2</b>	<b>Origines</b>	<b>16</b>
<b>3</b>	<b>Développements</b>	<b>17</b>
<b>4</b>	<b>Le processus de sélection de L'ISR</b>	<b>19</b>
<b>4.1</b>	<b>Les critères de sélection:</b>	<b>19</b>
<b>4.2</b>	<b>Les sources d'information</b>	<b>22</b>
<b>4.3</b>	<b>Limites de l'application des critères sociaux dans la sélection d'un ISR :</b>	<b>22</b>
	<b>Section 2 : Définition et principes</b>	<b>24</b>
<b>1</b>	<b>L'Investissement socialement responsable, ISR : Approche</b>	<b>24</b>
<b>2</b>	<b>Définition :</b>	<b>25</b>
<b>3</b>	<b>Critères &amp; Principes éthique:</b>	<b>25</b>
<b>4</b>	<b>Tendance</b>	<b>27</b>
<b>5</b>	<b>Les formes de l'investissement socialement responsable:</b>	<b>28</b>
<b>5.1</b>	<b>Approche exclusive</b>	<b>28</b>
<b>5.2</b>	<b>Approche positive</b>	<b>28</b>
<b>5.3</b>	<b>Approche Activiste</b>	<b>29</b>
<b>5.4</b>	<b>Approche thématique</b>	<b>29</b>
<b>5.5</b>	<b>Approche solidaire</b>	<b>29</b>
<b>5.6</b>	<b>Les fonds solidaires</b>	<b>29</b>
<b>5.2</b>	<b>Les fonds de partage</b>	<b>29</b>
	<b>Chapitre III : ISR ; mesure de la performance</b>	<b>30</b>
	<b>Section 1 : La performance financière</b>	<b>30</b>
<b>1</b>	<b>L'Investissement socialement responsable :</b>	<b>30</b>

## TABLE DES MATIERES

<b>2</b>	<b>la performance sociale et financière de l'ISR</b>	<b>30</b>
	<b>Section 2 : Mesures de la performance</b>	<b>31</b>
<b>1</b>	<b>Mesure de performance extra financière :</b>	<b>31</b>
<b>1.1</b>	<b>Principe de gouvernance</b>	<b>31</b>
<b>1.2</b>	<b>Engagement environnemental</b>	<b>31</b>
<b>1.3</b>	<b>Responsabilité sociale</b>	<b>31</b>
<b>2</b>	<b>Moyens pour mesurer la performance extra financière</b>	<b>32</b>
<b>2.1</b>	<b>Grilles multi-critères</b>	<b>32</b>
<b>2.2</b>	<b>Notes extra-financières</b>	<b>32</b>
<b>3</b>	<b>Mesures de performance financière</b>	<b>33</b>
<b>3.1</b>	<b>L'indice de Sharpe :</b>	<b>33</b>
<b>3.2</b>	<b>L'indice de Jensen :</b>	<b>33</b>
<b>3.3</b>	<b>L'indice de Treynor :</b>	<b>34</b>
<b>4</b>	<b>Analyse de la performance</b>	<b>34</b>
<b>4.1</b>	<b>Implication de l'analyse de la performance :</b>	<b>34</b>
<b>4.2</b>	<b>Attribution de performance</b>	<b>34</b>
	<b>Section 3 : Les labels de l'ISR</b>	<b>35</b>
<b>1</b>	<b>Label ISR de Novethic</b>	<b>35</b>
<b>1.1</b>	<b>Les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)</b>	<b>35</b>
<b>1.2</b>	<b>La transparence sur le fonctionnement et la nature de l'investissement</b>	<b>35</b>
<b>1.3</b>	<b>Reporting des données financières et non financières de l'investissement socialement responsable</b>	<b>35</b>
<b>1.4</b>	<b>Publication de l'intégralité des composants du portefeuille</b>	<b>36</b>
<b>2</b>	<b>Les mentions</b>	<b>36</b>
<b>2.1</b>	<b>Mention ESG (environnement, social, gouvernance)</b>	<b>36</b>
<b>2.2</b>	<b>Mention engagement</b>	<b>36</b>
<b>3</b>	<b>Evaluation du label Novethic</b>	<b>36</b>
<b>4</b>	<b>Le label Finansol</b>	<b>36</b>
<b>4.1</b>	<b>Définition du label Finansol</b>	<b>36</b>
<b>4.2</b>	<b>L'exigence du label Finansol</b>	<b>37</b>
<b>5</b>	<b>Les acteurs de l'Investissement Socialement Responsable</b>	<b>37</b>
<b>5.1</b>	<b>Le réseau de distribution des investissements socialement responsable</b>	<b>37</b>
<b>5.2</b>	<b>Les agences de notation extra-financière</b>	<b>37</b>
<b>5.3</b>	<b>Les indices boursiers « Ethique »</b>	<b>38</b>
<b>6</b>	<b>Les organismes de promotion de l'investissement socialement responsable</b>	<b>38</b>
<b>6.1</b>	<b>Novethic</b>	<b>38</b>
<b>6.2</b>	<b>Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)</b>	<b>38</b>
<b>6.3</b>	<b>Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale (CIES)</b>	<b>38</b>
	<b>Chapitre VI : Entreprise de Gestion des Ports et Abris de Pêche Mostaganem</b>	<b>39</b>
	<b>Section 1 : Présentation</b>	<b>39</b>
<b>1</b>	<b>Création</b>	<b>39</b>
<b>1.2</b>	<b>Missions</b>	<b>39</b>
<b>1.3</b>	<b>Organisation au 31/12/2013</b>	<b>39</b>
<b>2</b>	<b>Ports rattachés à l'EGPP Mostaganem</b>	<b>39</b>
<b>2.1</b>	<b>Le Port de Mostaganem</b>	<b>39</b>
<b>2.2</b>	<b>Le Port de Pêche de Sidi Lakhdar</b>	<b>40</b>



## TABLE DES MATIERES

<b>2.3</b>	<b>Le Port de Pêche et de Plaisance de la Salamandre</b>	<b>41</b>
<b>3</b>	<b>Contraintes Majeures de ce Port :</b>	<b>42</b>
<b>4</b>	<b>Actions à entreprendre :</b>	<b>42</b>
	<b>Section 2 : Exploitation &amp; Investissement</b>	<b>43</b>
<b>1</b>	<b>Occupation des Plans d'eau et Terre-pleins</b> a) Occupation des Plans d'eau b) Occupation des Terre-pleins	<b>43</b>
<b>2</b>	<b>Bilan MINAPECHE</b>	<b>43</b>
<b>2.1</b>	<b>Etat des projets retenus dans le cadre de MINAPPECH</b>	<b>43</b>
<b>2.2</b>	<b>Bilan MINAPPECHE</b>	<b>44</b>
<b>2.3</b>	<b>MINAPPECH prochaine édition :</b> a) Le Port de Pêche de Sidi Lakhdar b) Le Port de Pêche et de Plaisance de la Salamandre	<b>44</b>
<b>3</b>	<b>Programme d'investissement et de développement des Ports et Abris de Pêche</b>	<b>44</b>
<b>3.1</b>	<b>Programme d'investissement d'urgence</b>	<b>45</b>
<b>3.2</b>	<b>Programme d'investissement à court et moyens terme</b>	<b>45</b>
	<b>Section 3 : planification et développement</b>	<b>46</b>
<b>1.1</b>	<b>Quinquennal 2011 A 2015 :</b>	<b>46</b>
<b>1.2</b>	<b>Quinquennal 2016 A 2020 :</b>	<b>46</b>
<b>1.3</b>	<b>Quinquennal 2021 A 2025 :</b>	<b>46</b>
<b>2</b>	<b>LES INVESTISSEMENTS :</b>	<b>46</b>
<b>2.1</b>	<b>La construction navale</b>	<b>47</b>
<b>2.2</b>	<b>L'avitaillement en combustible</b>	<b>48</b>
<b>2.3</b>	<b>Les halles à marée</b>	<b>48</b>
<b>2.4</b>	<b>La chaîne de froid</b>	<b>48</b>
<b>2.5</b>	<b>Les fabriques de glace</b>	<b>49</b>
<b>2.6</b>	<b>La mise a sec des bateaux</b>	<b>49</b>
<b>2.7</b>	<b>La réparation et la maintenance navales</b>	<b>50</b>
<b>2.8</b>	<b>Les cases de pêcheurs</b>	<b>50</b>
<b>2.9</b>	<b>Les conserveries</b>	<b>50</b>
	<b>Conclusion</b>	<b>51</b>

## Introduction

---

« L'avenir est à l'innovation, technologique mais aussi organisationnelle, pièce essentielle de l'économie circulaire, qui a pour avantage de réduire les coûts de manière significative en mutualisant certains aspects de différents procédés industriels.»

L'Investissement Socialement Responsable (ISR), nouvelle forme d'investissement intégrant le respect des valeurs éthiques, de protection de l'environnement, d'amélioration des conditions sociales ou de « bonne » gouvernance, attire de plus en plus l'intérêt des investisseurs institutionnels et privés mais également du monde académique. Historiquement, les placements dits « éthiques » sont les premiers à voir le jour dans les années 1920 et excluent de leur sélection les sociétés orientées sur des activités immorales (alcool, tabac, nucléaire...). Les placements « socialement responsables » apparaissent plus tard (fin des années 1980 aux USA et en Grande-Bretagne) et adoptent une technique dite « d'inclusion ».

Des analystes extra-financiers internes aux sociétés de gestion (*buy-side*) ou externes (*sell-side*) évaluent les sociétés sur des critères dits ESG (Environnement, Social, Gouvernance), permettant ainsi l'intégration des meilleures entreprises au sein des portefeuilles de gérants. Certains placements appelés « thématiques » peuvent privilégier une des trois approches inclusives (environnementale, sociale, gouvernance). L'ISR peut également prendre la forme d'un engagement ou d'un activisme actionnarial, exigeant des entreprises une politique de responsabilité sociale et environnementale plus forte *via* un dialogue direct et l'exercice des droits de vote en assemblées générales

L'investissement socialement responsable (ISR) désigne une pratique qui consiste à sélectionner ses placements, non pas uniquement sur la base de critères financiers (rentabilité, risque, ...), mais en intégrant à son choix des préoccupations sociales, éthiques ou environnementales. Cette pratique, certes encore marginale, suscite de nombreux travaux.

Certains y voient même une réponse à la crise mondiale du capitalisme. En tout cas, l'ISR connaît depuis une dizaine d'années un essor remarquable. Et l'objectif semble faire consensus : concilier finance et développement durable. Sans aucun doute, l'intention est louable. A condition, toutefois, que l'ISR ne soit pas employé comme un simple outil marketing ou comme un substitut à la réglementation.

L'objectif de ce mémoire est de savoir comment peut contribuer l'ISR à relancer une nouvelle dynamique économique dans le contexte du développement durable.

Première hypothèse : ISR de maîtriser les risques dans une optique d'une meilleure performance financière à long terme.

Deuxième hypothèse : ISR permet d'appréhender l'acte d'investissement avec une approche éthique.

### Section 1 : l'entreprise et le développement durable, approche définitionnelle :

#### 1 Origine du concept<sup>1</sup>

Depuis les années 1970, les cris d'alarme concernant la crise environnementale déchirent l'opinion publique mettant en cause la qualité de vie des sociétés contemporaines, ainsi que l'état écologique désastreux de la planète, nécessitant une réaction pertinente et plus ou moins immédiate.

En 1971, le Club de Rome lance un vrai pavé dans la marre en publiant « The limits of growth » traduit en français par « Halte à la croissance » ou « Les limites de la croissance ». Face à la surexploitation des ressources naturelles liée à la croissance économique et démographique, cette association privée internationale créée en 1968, recommande le freinage de la croissance économique comme seule solution. En clair, le développement économique est alors présenté comme incompatible avec la protection de la planète à long terme. C'est dans ce climat de confrontation et non de conciliation entre l'écologie et l'économie que se tient la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain, à Stockholm, en 1972. Une conférence qui sera à l'origine du premier vrai concept de développement durable, baptisé à l'époque écodéveloppement. Des personnalités comme Maurice Strong, organisateur de la Conférence, puis le professeur René Dubos, Barbara Ward et Ignacy Sachs, insistent sur la nécessité d'intégrer l'équité sociale et la prudence écologique dans les modèles de développement économique du Nord et du Sud. Il en découlera la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ainsi que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Mais plus le temps passe, plus la société civile prend conscience de l'urgence de mettre en place une solidarité planétaire pour faire face aux grands bouleversements des équilibres naturels. Ainsi, au cours des années 1980, le grand public découvre les pluies acides, le trou de la couche d'ozone, l'effet de serre, la déforestation et la catastrophe de Tchernobyl<sup>2</sup>.

Dès 1980, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) parle pour la première fois du « Sustainable Development ».

Mais le terme passe presque inaperçu jusqu'à sa reprise dans le rapport de Brundtland, « Notre Avenir à tous », publié en 1987, qui a donné la 1<sup>ère</sup> définition au concept qui représente la nouvelle démarche de réflexion et d'action qui cible à la fois un mouvement et une temporalité pour l'évolution du monde : « Sustainable Development » traduit à l'époque par développement soutenable ou encore développement durable. Le concept du développement durable devient ainsi la référence incontournable dans tout débat alliant la protection de l'environnement à l'économie et au social.

---

<sup>1</sup>) Michel Bassand, Métropolisation, Crise écologique et développement durable, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Lausanne, 2000, P56.

<sup>2</sup> Catastrophe de Tchernobyl, accident nucléaire qui s'est produit le 26 avril 1986 dans la centrale nucléaire Lénine en Ukraine qui a provoqué a engendré de lourdes conséquences.

### 1 Définition du développement durable

Plusieurs définitions peuvent être données au développement durable :

- La définition la plus connue du développement durable est celle qui figure dans le rapport de Brundtland 1987 « Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures »<sup>3</sup>

- « Le développement durable consiste précisément en l'harmonisation des dimensions économiques, environnementales et sociales. Il ne suppose donc ni conflit insurmontable ni arbitrage, mais plutôt des réaménagements et une conciliation.»<sup>4</sup>

- « Un développement est durable s'il garantit la satisfaction des besoins de la génération actuelle de tous les pays et de tous les groupes de populations, sans porter préjudice à la possibilité de générations futures de satisfaire ses besoins, et en sauvegardant la biodiversité.»<sup>5</sup>

- Jean Yves Martin considère que « La définition actuelle du développement durable permet de faire ressortir trois critères de durabilité : l'accessibilité de tous à l'ensemble des biens et services, le renforcement des capacités de toutes sortes et l'équité face à l'ensemble des ressources disponibles et transmissibles. »<sup>6</sup>

### 3 Les caractéristiques du développement durable

Beat Burgenmeier<sup>7</sup> résume les caractéristiques principales du DD comme suit :

- **Une approche mondiale :** Le DD est un modèle qui considère que la dégradation de l'environnement est un problème planétaire qui concerne, à la fois, le Nord et le Sud. Cependant, l'adoption du DD au niveau des deux pôles diffère. Au nord, la limitation des déchets et des agents polluants tels que le CO<sub>2</sub>, CFC... est prioritaire, tandis qu'au Sud on se focalise sur la maîtrise de la croissance démographique qui représente, selon l'expérience de l'Occident, un facteur principal d'accroissement de déchets et de la pollution.

- **Un développement économique :** le changement qualitatif du sentier de la croissance nécessite un changement de la structure, de la production et de la consommation. Dans une optique économique, ce changement qui cherche l'efficacité économique est obtenu par la prise en compte de tous les coûts, par le progrès technique et le changement des préférences des consommateurs.

---

<sup>3</sup> Jean Yves Martin, Le développement durable ?doctrines pratiques évaluations, (Rapport Brundtland P47), IRD éditions, Paris, 2002, P51

<sup>4</sup> Pierre André/Claude E Delisle/Jean Pierre Revéret, L'évaluation des impacts sur l'environnement, 2eme édition, Presses Internationales Polytechnique, Montréal, 2003, P8

<sup>5</sup> Paolo Baracchini, Guide a la mise en place du management environnemental en entreprise selon ISO 14001, 3eme édition, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 2007, P9

<sup>6</sup> Jean Yves Martin, Le développement durable, doctrines pratiques évaluations, IRD éditions, Paris, 2002, P75

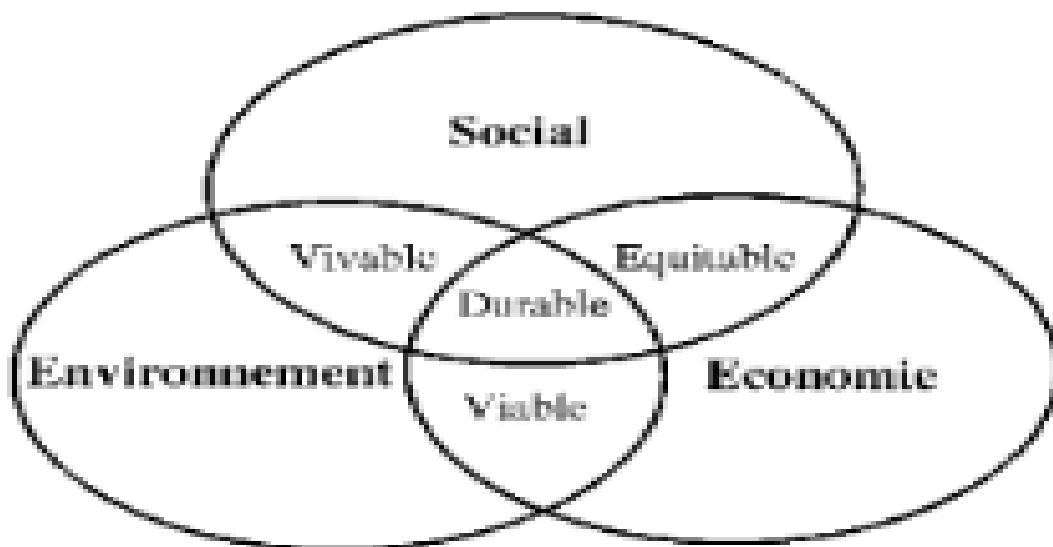
<sup>7</sup> Beat Burgenmeier, Economie du développement durable, 2eme édition, De Boeck, Bruxelles, 2005, P 43-44

**-Une gestion écologique :** Le DD représente une nouvelle aire de responsabilité écologique mondiale qui cherche à maintenir l'équilibre naturel de planète, ainsi qu'atténuer l'irréversibilité de certaines actions polluantes commises dans le passé. Cette nouvelle vision se base sur la gestion rationnelle du capital naturel afin de permettre aux générations futures de satisfaire leurs besoins. Entre promotion des bioproduits, recyclage des déchets, préservation de la biodiversité ou encore la diminution des rejets liquides et gazeux générés par l'activité économique. Cette dimension est considérée comme l'axe principal du modèle du développement durable.

**- Une révolution sociale :** La croissance économique traditionnelle a engendré un clivage social entre le Nord et le Sud, ainsi qu'un problème des inégalités sociales au sein de la même société. Le DD a pris en compte ce facteur en considérant que la liberté du choix économique individuel non contraint par la pollution, la famine et l'ignorance comme étant la condition indispensable pour le bon fonctionnement des marchés. La lutte contre la pauvreté reste un des principaux aspects de la dimension sociale du développement durable.

Ces caractéristiques principales ont conduit à définir le développement durable en termes interactifs des dimensions économique, écologique et sociale (figure1)

**Figure 1 : Les dimensions du développement durable**



**Source :** Jean-Claude Van Duysen et Stephane Jumel, Le développement durable, L'Harmattan, Paris, 2008, P 18

### 4 Les principes du DD

La quête d'un développement durable repose sur un certain nombre de principes qui reconnaissent les responsabilités des utilisateurs, délèguent l'autorité à l'échelon le plus proche pour l'application et favorisent la prévention.

Ces principes cités par Pierre André, Claude E. Delisle et Jean-Pierre Revéret dans leur livre « l'évaluation des impacts sur l'environnement »<sup>8</sup> sont:

- **Principe pollueur-payeur** : C'est un principe économique selon lequel le pollueur doit prendre à ses charges les dépenses afférentes aux dommages provoqués par la pollution dont il est responsable. Autrement dit, chaque agent qui provoque ou contribue à l'accroissement de la pollution doit payer un coût de pollution.

- **Principe utilisateur-payeur** : Ce principe ressemble au principe précédent, cependant, la responsabilité, au lieu de porter sur celui qui provoque la pollution par la production des produits polluants, portera sur celui qui consomme ces produits polluants. Le montant à payer dépend du type d'usage et son degré de perturbations des milieux.

- **Principe de précaution** : Ce principe consiste à prendre des mesures de précautions lorsque l'activité ou le projet économique risque de causer des dommages soit à l'environnement naturel ou humain. La prise de décision concernant le projet dans ces cas (cas de l'incertitude) là doit prendre cet aspect en considération.

- **Principe de subsidiarité** : Il permet de guider le choix de l'échelle appropriée d'application des trois principes précédents. En vertu de ce principe, lorsque plusieurs échelons peuvent prendre en charge les décisions et leur application, et ce, de façon efficace, on choisit l'échelon le plus bas.

### 5 Les objectifs du DD

Ce nouveau modèle tente de concilier l'efficacité économique, le progrès social et la préservation des écosystèmes en établissant un lien vertueux entre ces trois sphères.

Parmi les principaux objectifs du développement durable on cite :

- La protection de l'environnement.
- L'équité sociale et la réduction de la pauvreté.
- La préservation et régénération des ressources écologiques.
- L'amélioration d'efficacité économique.

---

<sup>8</sup> Pierre André, Claude E. Delisle et Jean-Pierre Revéret, L'évaluation des impacts sur l'environnement, 2eme édition, Presses Internationales Polytechnique, Montréal, 2003, P : 11

- L'intégration des thématiques environnementales dans les politiques, la planification et la gestion, les incitations de marché et la comptabilité.

- La promotion des modes de Productions/consommations durables.

### 6 Les indicateurs du développement durable <sup>9</sup>

La mesure du développement durable est nécessaire à l'évaluation des implications à long terme des décisions et des comportements actuels ainsi qu'au suivi de la réalisation des objectifs de développement durable, en mesurant les conditions de départ et les tendances ultérieures. La mesure du DD nécessite l'utilisation des indicateurs de performance économique, environnementale et sociale

### 7 Les acteurs du DD

Les acteurs du développement durable regroupent toutes les personnes physiques et morales qui contribuent à la mise en œuvre des valeurs et des objectifs du développement durable.

Yvette Lazzeri et Emmanuelle Moustier ont identifié dans leur livre « Le développement durable : du concept à la mesure » <sup>10</sup> plusieurs catégories d'acteurs qui sont :

- **Le citoyen** : C'est un élément clé pour la réussite du modèle du développement durable. Que se soit, au travail, à la maison ou encore dans son déplacement, le citoyen peut contribuer au développement durable par des gestes écologiques et des initiatives responsables ainsi que par l'éducation relative au développement durable.

- **Les états et les gouvernements**: L'état représenté par le ministère approprié (en Algérie : le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement) contribue au développement durable à travers la mise en place d'une politique environnementale efficace (L'Algérie a mis en place un Plan national d'action pour l'environnement PNAE).

- **Les entreprises et industries** : Elles peuvent intégrer le développement durable au sein de leur politique, et modifier ainsi leur fonctionnement pour protéger l'environnement, contribuer à l'équité sociale en permettant à leurs employés de travailler dans de bonnes conditions, rationner la consommation de ressources, limiter les rejets polluants et intégrer les parties prenantes dans leur démarche de développement durable

- **Les collectivités territoriales** : elles peuvent mettre en place une politique de développement durable au sein de leur territoire, en impliquant tous les acteurs dans une démarche de démocratie participative par la mise en œuvre d'un agenda de 21 locaux <sup>11</sup>.

---

<sup>9</sup>) Yvette Lazzeri, Emmanuelle Moustier, Le développement durable : du concept à la mesure, L'Harmattan, Paris, 2008, P : 51-55

<sup>10</sup>) Yvette Lazzeri, Emmanuelle Moustier, Le développement durable : du concept à la mesure, L'Harmattan, Paris, 2008, P P : 20 22

<sup>11</sup> Agenda 21 : est un plan d'action pour le développement durable en vue du 21<sup>EME</sup> siècle adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de la Terre, à Rio, en 1992.

- **Les associations et les Organisations Non Gouvernementale ONG** : Qu'elles aient des objectifs de protection de l'environnement ou humanitaires, ces organisations participent au développement durable par leurs actions découlant de leurs convictions écologiques et leurs démarches humanitaires.

- **les banques** : elles peuvent choisir de s'orienter vers des investissements socialement responsables (ISR), vers le microcrédit, et refuser tout placement d'argent vers des entreprises ou des activités qui ne sont pas éthiques.

### 8 Les critiques du développement durable

Le développement durable est devenu une sorte de "religion" pour les hommes politiques, les économistes et les écologistes ces dix dernières années. Il est devenu politiquement incorrect d'oser remettre en cause sa validité. Néanmoins, des critiques ont été émises sur les contradictions internes et les implications du concept.

- Les pays émergents tel que l'Inde ou la Chine voient dans le développement durable une idéologie conçue par les pays développés (Union Européenne -USA) pour leur imposer des règles strictes afin de ralentir leur croissance.

- Certains pensent que le développement durable ne remet pas en cause l'idéologie de la croissance économique. Ils voient donc le développement durable comme une nouvelle idéologie néolibérale<sup>12</sup>.

- La notion de durabilité (ou soutenabilité) peut s'interpréter de deux manières diamétralement opposées. La première, dite faible, permet la substituabilité continue entre les facteurs de production, rendue possible grâce au progrès technique, à condition d'internaliser les effets externes, soit par le biais d'une tarification, soit par celui de l'instauration de droits de propriété sur les biens naturels pour en permettre ensuite l'échange libre sur un marché. La seconde conception, dite forte, considère que les facteurs de productions sont complémentaires. Elle renonce à l'hypothèse de rationalité d'individus isolés et autonomes et envisage une régulation politique imposée par l'intervention de l'état de manière autoritaire à la place de l'autorégulation du marché supposée par la durabilité faible. Cependant la première conception reste la plus dominante parmi les spécialistes en économie de l'environnement. Cette vision a été confirmée par le rapport Brundtland qui déclare que la poursuite de croissance reste un des objectifs de l'humanité, ce qui a provoqué l'apparition d'un large mouvement de refus de développement durable ; celui de la décroissance<sup>13</sup>

---

<sup>12</sup> <http://www.euractiv.com/fr/developpement-durable/dveloppement-durable-introduction/article-120357>,  
Publié: mercredi 18 août 2004, Mis à jour: mardi 30 janvier 2007

<sup>13</sup> Bernard Guibert et Serge Latouche, Antiproductivisme altermondialisme décroissance, Parangon, Lyon, 2006, P 13



### Section 2 : la responsabilité sociale ISO 26000

#### 1 Portée de la norme :

Le projet final de norme internationale sur la responsabilité sociétale des organisations ISO 26000 a été approuvé à une large majorité (93 %) par les pays et organisations membres de l'ISO.

Issue d'un consensus international <sup>14</sup>, 99 pays ont collaboré à la création de cette norme, mais certains ne l'ont finalement pas voté : Les États-Unis, Cuba, l'Inde, le Luxembourg, la Turquie <sup>15</sup>.

Selon D. Gauthier, président de la commission Responsabilité sociétale à l'AFNOR : « la 26000 n'est pas un document amené à faire l'objet de certifications, c'est un document qui tiendra compte de la diversité des situations. C'est un outil de progrès dans une logique de responsabilité sociétale et de progrès permanent et participatif, respectueux de l'environnement, respectueux des agents, et des hommes et des femmes à l'extérieur, tout en assurant la pérennité économique. Nous sommes dans une logique d'ouverture et d'évolution de culture » <sup>16</sup>.

#### 2 Objectifs de la norme ISO 26000

- Guider les organismes dans la prise en charge des responsabilités sociétales.
- Proposer un cadre pour :
  - permettre la responsabilité sociétale
  - identifier et dialoguer avec les parties prenantes
  - crédibiliser la communication à propos de la responsabilité sociétale
- Valoriser les résultats obtenus
- Améliorer les liens avec les clients, par un accroissement de la satisfaction et de la confiance
- Faire la promotion d'une terminologie unique au sujet de la responsabilité sociétale
- Assurer la cohérence avec les documents existants et les autres normes ISO

#### 3 Contenu de la norme ISO 26000

L'ISO 26000 présente des lignes directrices pour tout type d'organisation cherchant à assumer la responsabilité des impacts de ses décisions et activités. Elle définit la responsabilité sociétale comme :

- Responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement transparent et éthique qui:

---

<sup>14</sup> [http://wikipedia.org/wiki/ISO-26000#cite\\_note3](http://wikipedia.org/wiki/ISO-26000#cite_note3)

<sup>15</sup> [http://wikipedia.org/wiki/ISO-26000#cite\\_note4](http://wikipedia.org/wiki/ISO-26000#cite_note4)

<sup>16</sup> [http://wikipedia.org/wiki/ISO-26000#cite\\_note5](http://wikipedia.org/wiki/ISO-26000#cite_note5)

## Chapitre I : la responsabilité sociale de l'entreprise

---

- contribue au développement durable y compris à la santé des personnes et au bien-être de la société
- prend en compte les attentes des parties prenantes
- respecte les lois en vigueur et est compatible avec les normes internationales
- est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations

Elle décrit deux pratiques absolument fondamentales de responsabilité sociétale que sont:

- l'identification des impacts des décisions et activités de l'organisation au regard des questions centrales de l'ISO 26000
- l'identification des parties prenantes et le dialogue avec celles-ci

Ces deux pratiques visent à déterminer les domaines d'action pertinents et prioritaires à partir :

- Des impacts sur l'ensemble de la chaîne de valeur (cycle de vie de l'activité/produit/service)
- De la prise en compte systématique des 7 questions centrales
- D'un périmètre étendu de sa responsabilité au sein de sa sphère d'influence
- De ses parties prenantes

La norme insiste beaucoup sur la notion de politique, de déploiement et de résultats.

Cette norme étant une norme de lignes directrices et non d'exigences, elle n'est pas "certifiable" puisqu'on ne peut pas vérifier la conformité d'une mise en œuvre par rapport à des lignes directrices.

Muni de ces lignes directrices, il est alors possible de s'auto-évaluer, par rapport à un référentiel d'exigences construit par soi-même, de se faire évaluer (ou d'évaluer des tierces parties, fournisseurs par exemple) par rapport à une liste d'exigences propres, ou de se faire évaluer par rapport à un référentiel d'exigences construit de manière universelle. Dans ce dernier cas, la qualité de la signature de l'évaluateur devient prépondérante.

### 4 Les 7 questions centrales

Afin de guider le dialogue avec les parties prenantes, les rédacteurs ont identifié 7 questions centrales:

1. la gouvernance de l'organisation
2. les droits de l'Homme
3. les relations et conditions de travail
4. l'environnement
5. la loyauté des pratiques
6. les questions relatives aux consommateurs
7. les communautés et le développement local

Chacune de ces questions centrales est ensuite découpée en domaines d'action, qui explicitent les lignes directrices que les organismes sont invités à suivre. La norme insiste sur le côté holistique d'une démarche de responsabilité sociétale : chaque chapitre doit être lu et compris comme étant un élément constitutif d'un ensemble cohérent.

### 5 Démarches ISO 26000

La norme ISO 26 000 n'est pas une norme certifiable : Elle présente des lignes directrices pour tout type d'organisation cherchant à assumer la responsabilité des impacts de ses décisions, mais elle ne peut donner lieu à une certification.

Elle peut cependant donner lieu :

- à des évaluations. Ainsi, AFAQ 26000 ou VIGEO 26000 évaluent le degré de Responsabilité Sociale, dans une organisation donnée, selon les directions données par la norme ISO 26000. Depuis ces dernières années divers organismes réalisent aussi des évaluations ISO 26000 d'organismes (Bureau Veritas, DNV, BCS Certification..).
- à une labellisation : le label LUCIE est le seul label en France à se baser sur la norme ISO 26000. Sur la base d'une évaluation préalable par un des organismes précédemment cités, l'entreprise prend des engagements de progrès en matière de RSE. C'est sur la base de ces engagements de progrès qui doivent répondre à des critères précis et sont vérifiés tous les 18 mois, que le label est décerné (puis éventuellement maintenu et renouvelé).

Des guides peuvent aider dans la mise en place d'une approche ISO 26000 :

- XP X 30-027 « Rendre crédible une démarche de responsabilité sociétale basée sur l'ISO 26000 »,
- XP X 30-029 « Méthodologie d'identification des domaines d'action pertinents et importants de la responsabilité sociétale d'une organisation- Document pour la mise en œuvre de l'ISO 26000 »,
- FD X 30-031 « Gouvernance et responsabilité sociétale – ISO 26000 »,

Section 3 : l'entreprise et l'économie solidaire :

1 Définition de l'économie solidaire

«Le concept d'économie solidaire est né dans les années 1980 dans un contexte marqué par la crise économique et le chômage. L'économie solidaire repose sur une combinaison des trois économies (marchande, non marchande et non monétaire), à partir de dynamiques de projet»<sup>17</sup>

Celles-ci articulent une dimension de réciprocité et la référence à des principes de justice et d'égalité. En cela, l'économie solidaire se rapproche de l'économie sociale. Mais, l'économie solidaire se définit plutôt par ses finalités : assurer l'insertion, renforcer le lien social, produire autrement. Le secteur solidaire rassemble un ensemble diversifié de pratiques économiques comme, par exemple, l'insertion par l'activité économique, l'épargne solidaire, le commerce équitable, les structures en faveur du développement durable. Le terme « tiers secteur » est également employé pour définir cet ensemble.

2 L'Evolution Des Concepts

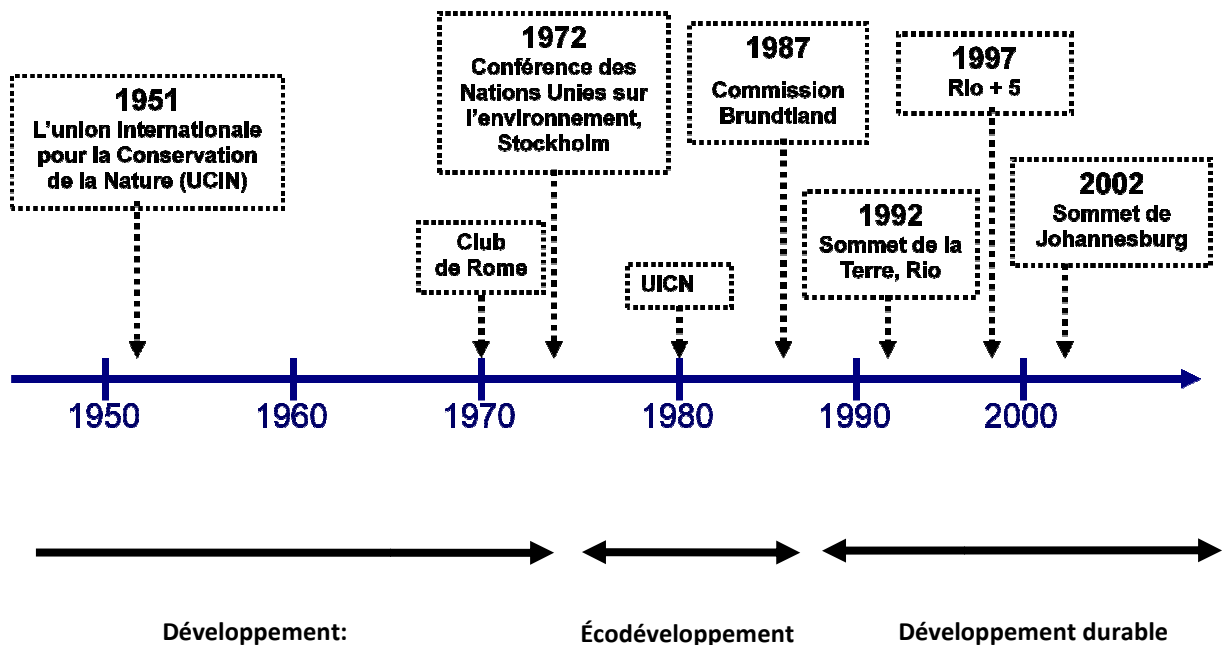


Figure n°02 : L'Evolution Des Concepts

<sup>17</sup> Christine Collette, Benoît Pigé, Économie sociale et solidaire, Dunod, Paris, 2008, P.8

### En 1976

«Les Principes directeurs pour les multinationales, adoptés par les pays membres de l'OCDE en 1976 et révisés en 2000, consistent en des recommandations que les gouvernements adhérents dressent aux entreprises. Ces principes constituent des normes de comportements responsables des multinationales, dans le respect des lois applicables»<sup>18</sup>

Principes généraux (après la révision de 2000): «Les entreprises devraient tenir pleinement compte des politiques établies des pays dans lesquels elles exercent leurs activités et prendre en considération les points de vue des autres acteurs. A cet égard, les entreprises devraient :

1. Contribuer aux progrès économiques, sociaux et environnementaux en vue de réaliser un développement durable.
2. Respecter les droits de l'homme des personnes affectées par leurs activités, en conformité avec les obligations et les engagements internationaux du gouvernement du pays d'accueil.
3. Encourager la création de capacités locales en coopérant étroitement avec la communauté locale, y compris les milieux d'affaires locaux, tout en développant les activités de l'entreprise sur le marché intérieur et sur les marchés extérieurs d'une manière compatible avec de saines pratiques commerciales.
4. Encourager la formation de capital humain, en particulier en créant des possibilités d'emploi et en facilitant la formation des salariés.
5. S'abstenir de rechercher ou d'accepter des exemptions non prévues dans le dispositif législatif ou réglementaire concernant l'environnement, la santé, la sécurité, le travail, la fiscalité, les incitations financières ou d'autres domaines.
6. Appuyer et faire observer des principes de bon gouvernement d'entreprise et mettre au point et appliquer de bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise.
7. Élaborer et appliquer des pratiques d'autodiscipline et des systèmes de gestion efficaces qui favorisent une relation de confiance mutuelle entre les entreprises et les sociétés dans lesquelles elles exercent leurs activités.
8. Faire en sorte que leurs salariés soient bien au fait des politiques de l'entreprise et s'y conforment, en les diffusant comme il convient, notamment par des programmes de formation.
9. S'abstenir d'engager des actions discriminatoires ou disciplinaires à l'encontre de salariés qui auraient fait des rapports de bonne foi à la direction ou, le cas échéant, aux autorités publiques compétentes, concernant des pratiques contraires à la loi, aux Principes directeurs ou aux politiques de l'entreprise.

---

<sup>18</sup> Organisation de coopération et de développement économiques (ocde). 2000. **Les principes directeurs de l'ocde à l'intention des entreprises multinationales**, révision 2000 <http://www.oecd.org>

10. Encourager, dans la mesure du possible, leurs partenaires commerciaux, y compris leurs fournisseurs et leurs sous-traitants, à appliquer des principes de conduite des affaires conformes aux Principes directeurs.

11. S'abstenir de toute ingérence induite dans les activités politiques locales.»

En 1999, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a invité dans son discours prononcé au forum économique mondial de Davos, toutes les entreprises du monde à s'associer à la mise en place d'un cadre social et environnemental international, respectueux des valeurs universelles, afin de participer à l'avènement d'une mondialisation plus viable, plus équitable et plus ouverte.

### 3 La Finance Solidaire

La Finance Solidaire est : « un ensemble d'institutions qui appliquent au secteur financier les principes de l'économie sociale. Elles font partie des finances éthiques puisqu'elles appliquent des règles éthiques aux opérations financières »<sup>19</sup>.

Il s'agit d'organismes de financement à statuts spécifiques qui fournissent des prêts ou des participations en capital à d'autres structures de l'économie sociale et solidaire ou encore à des personnes exclues des circuits bancaires et financiers classiques. Elles reçoivent l'épargne de personnes souhaitant que leurs fonds soient placés dans une démarche de solidarité, et acceptant d'en retirer une rémunération un peu moins élevée.

Les finances solidaires doivent être distinguées de l'investissement socialement responsable, nettement moins exigeant et quantitativement beaucoup plus développé, qui consiste à sélectionner les entreprises cotées auxquelles on prête son épargne en fonction du respect de critères minimaux de responsabilité sociale.

Elle se distingue également du micro-crédit en insistant sur la destination collective et non pas individuelle de l'épargne collectée. La meilleure définition de l'objectif des finances solidaires est qu'elles cherchent à augmenter le capital social de ses destinataires. Le micro-crédit se base sur une notion d'échelle ("micro"), et non de qualité ("solidaire"), et se contente parfois d'être un palliatif individuel à l'exclusion du système bancaire traditionnel.

### 4 Le Microcrédit

Le microcrédit consiste en : « l'attribution de prêts de faible montant à des entrepreneurs ou à des artisans qui ne peuvent accéder aux prêts bancaires classiques ».

Le microcrédit se développe surtout dans les pays en développement, où il permet de concrétiser des microprojets, favorisant l'activité et la création de richesses, mais se pratique aussi bien dans les pays développés ou en transition.

Selon l'ONG The Microcredit Summit Campaign, le microcrédit représentait 11 milliards de dollars, et comptait 190 millions de clients fin 2009. Parmi lesquels 140 millions de femmes (74 %), ou encore 128 millions de clients les plus pauvres, parmi lesquels 105 millions de femmes les plus pauvres (82 %).

---

<sup>19</sup> Christine Collette, Benoît Pigé, Économie sociale et solidaire, Dunod, Paris, 2008, P.21

Les entreprises créées grâce au microcrédit enregistreraient un taux de réussite équivalent à la moyenne nationale, 68 % étant toujours en activité deux ans plus tard. En 2012, le microcrédit distribué par plus de 3000 institutions de micro-finance (IMF) dans le monde représentait 90 milliards de dollars d'encours de crédit (25 à 30 milliards pour l'épargne) et comptait 200 millions de clients.

Les Nations unies ont décrété 2005 l'Année internationale du microcrédit. Le microcrédit s'inscrit dans une sphère plus complète qui comprend d'autres outils financiers, tels que l'épargne, la micro-assurance et d'autres produits qui forment la micro-finance. Le 13 octobre 2006, la mise en place et le développement à grande échelle de ce système ont été récompensés par le prix Nobel de la paix attribué conjointement au Bangladais Muhammad Yunus<sup>20</sup> et à la banque qu'il a créée, la Grameen Bank<sup>21</sup>.

### 5 Épargne de Partage

L'épargne de partage, aussi appelée « produit de partage », consiste, pour un épargnant, à faire don de tout ou partie des revenus de son placement à une œuvre d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, culturel ou environnemental.

On distingue différents produits de partage :

**Des livrets d'épargne et des FCP :** Le principe de partage repose sur le partage des intérêts entre l'épargnant et une ou plusieurs associations proposées par la banque et choisies par le client. De plus, certains établissements financiers participent aux dons de leurs clients sous la forme d'un abondement.

**L'assurance-vie :** le principe de partage repose sur le versement d'une partie des droits d'entrée au moment de la souscription du contrat ou sur un versement annuel d'une partie des bénéfices réalisés par le contrat.

**Les cartes bancaires :** au titre de produit de partage, elles portent le double logo de la banque et de l'association désignée comme bénéficiaire des dons. Le principe est soit d'arrondir le montant réglé par le client avec sa carte bancaire à l'euro supérieur, soit de reverser un pourcentage du montant de l'achat effectué, soit de reverser une partie de la cotisation de la carte.

Ce système de financement est considéré comme « solidaire » pour le consommateur, parce qu'il sait qu'une partie des sommes versées est rétrocédée à une association (dont il connaît le nom au moment de l'achat ou de l'investissement), mais aussi pour la société « émettrice » parce qu'elle se différencie de ses concurrents en investissant le terrain de la

---

<sup>20</sup> Bangladais Muhammad Yunus : Docteur en économie de la Vanderbilt University aux États-Unis L'idée lui est venue durant une terrible famine au Bangladesh en 1974. Le prêt accordé de 27 dollars américains (sans les risques des « prêteurs sur gage ») à un groupe de 42 familles leur a permis de créer de menus objets à vendre. Yunus croyait que proposer de tels prêts disponibles à grande échelle pouvait améliorer la condition de pauvreté du monde rural Bangladesh.

<sup>21</sup> La Grameen Bank (littéralement, « Banque des villages ») est une banque spécialisée dans le micro-crédit. Elle a été créée officiellement en 1976 par Muhammad Yunus au Bangladesh. Elle dispose de près de 1 400 succursales et travaille dans plus de 50 000 villages. Depuis sa création, elle a déboursé 4,69 milliards de dollars de prêts et affiche des <sup>(1)</sup>taux de remboursement de près de 96,54 %. L'organisation et son fondateur ont été récompensés du prix Nobel de la paix en 2006.

## Chapitre I : la responsabilité sociale de l'entreprise

---

solidarité, et bien sûr pour l'association, parce qu'elle se procure des ressources gratuites et diversifiées.

L'épargne solidaire a permis en 10 ans de loger plus de 33 000 personnes, soit environ 13 400 ménages. En 2011, cette forme d'épargne a également permis de financer des installations d'énergies renouvelables qui ont produit 3 600 KWc, ce qui représente l'énergie consommée par environ 1 000 foyers pendant une année.

En 10 ans, près de 83 000 entreprises ont bénéficié de fonds issu de la finance solidaire, soit environ 200 000 emplois (non délocalisables) créés ou maintenus (Source Finansol).



### Section 1 : ISR ; Historique 1 revue de littérature :

L'investissement socialement responsable (ISR) est incontestablement un phénomène en essor. Ces vingt cinq dernières années ont constitué une phase de développement rapide pour ce type d'investissement dans les pays développés. De plus en plus d'investisseurs désirent non seulement que leurs placements soient rentables, mais exigent qu'ils respectent aussi certains critères d'éthique, ou de responsabilité sociale et environnementale.

En effet, dans les années vingt les Quakers ainsi que les congrégations religieuses américaines se refusaient d'investir dans les «sin-stocks» c'est à dire les valeurs de pêché (alcool, tabac, armement, jeux ....) en raison de la valeur morale négative ou inférieure liée à l'activité. Ce jugement de valeur restait intimement lié à l'éthique de l'investisseur et à ses croyances. Afin de répondre à la demande de ces institutions, et à celle d'investisseurs individuels, de nombreux fonds éthiques sont apparus, d'abord aux États-Unis, ensuite en Europe et en Asie.

### 2 Origines :

L'investissement éthique peut donc être perçu comme un phénomène récent. Néanmoins, un regard sur le passé nous indique que ces origines sont très anciennes puisque celles ci remontent aux textes fondateurs des principales religions. John Wesley, fondateur du mouvement Méthodiste, rappelait ainsi que l'emploi de l'argent était l'un des sujets les plus importants évoqués par les enseignements du Nouveau Testament. Les premiers pas de l'investissement éthique remontent au XVIIe siècle, lorsque les quakers refusaient d'investir dans le secteur de l'armement et le commerce des esclaves, deux marchés à forte rentabilité.

Les congrégations religieuses auront été les premières à se préoccuper de « mettre en cohérence leurs principes et leurs comportements financiers »<sup>22</sup>.

---

<sup>22</sup> Eric Loiselet, ISR et fonds éthiques : des origines à nos jours », Problèmes économiques, La Documentation française, janvier 2002.

### 3 Développements : <sup>23</sup>

La première génération des modèles et fonds d'évaluation - basée sur un screening négatif des organisations, est due à une initiative prise en 1928 par le Pioneer Fund de Boston, proposant des placements financiers excluant explicitement tout ce qui avait trait à certains produits jugés immoraux les « sin stocks » ou « titres du péché » comprenant le tabac, l'alcool, le jeu, l'armement ou la pornographie. Auparavant, en 1908, le Federal Council of Churches of Christ in America avait adopté un texte insistant sur la moralité des conditions même de production, plus encore que les produits, texte qui demeure aujourd'hui encore une référence pour les investisseurs sociaux quant aux buts à atteindre pour construire une société juste, dont notamment :

- l'égalité des droits entre travailleurs ;
- l'abolition du travail des enfants ;
- la régulation des conditions de travail des femmes (afin de préserver la santé physique et morale de la communauté) ;
- la réduction graduelle des heures de travail ;
- le repos obligatoire d'un jour par semaine ;
- le droit à un salaire décent ;
- la protection du travailleur.

Progressivement, cet aspect de l'évaluation (centré sur les conditions de production, plus que sur les produits) a pris une importance décisive – la lutte contre la discrimination raciale devenant le premier critère de subordination des investissements au respect de «conditions éthiques».

Cet activisme actionnarial fut initié en 1970 par la soumission, à l'Assemblée Générale de General Motors, par des représentants de l'Église Épiscopaliennne, d'une résolution proposant la cessation de toute activité en Afrique du Sud. Il conduisit à la création en 1980, par une institution financière de Boston, d'un indice des firmes non impliquées dans le commerce avec l'Afrique du Sud : «South Africa Free Equity» (SAFE), basé sur Standards & Poors 500. L'objectif est d'éclairer les investisseurs sur les conséquences financières de l'exclusion des firmes présentes en Afrique du Sud sur leur portefeuille.

L'indice SAFE s'avéra superperformer S&P 500, ce qui encouragea le mouvement de retrait des entreprises américaines du pays. Le montant des capitaux "désinvestis" dépassa 600 milliards de dollars en 1991, soit un cinquième de la capitalisation boursière totale. En 1991, les deux tiers des entreprises américaines présentes en 1984 avaient quitté le pays.

A partir des années 90, le concept d'investissement éthique entre dans une nouvelle logique. Mais, au lieu d'exclure les entreprises en fonction de leurs activités, on s'intéresse

---

<sup>23</sup> : L'indice des 500 entreprises les plus représentatives de Wall Street.

davantage à leurs modes de fonctionnement. On les compare entre elles et on sélectionne celles affichant une réelle responsabilité vis-à-vis de la société. On parle alors «d'investissement responsable».

Les pratiques éthiques en entreprises émergent aujourd'hui dans une société qui perd ses références dans un contexte lourd de mondialisation. Dans ce contexte de forte pression économique, les investisseurs sociaux attendent des entreprises dans lesquelles ils investissent, à la fois une bonne performance financière et une bonne performance sociale et environnementale.

### 4 Le processus de sélection de L'ISR

#### 4.1 Les critères de sélection:

Pour Perks (1993), l'investissement socialement responsable désigne un ensemble d'outils regroupant des critères sociaux ou éthiques, en plus des critères de décision plus conventionnels. En effet, l'ISR implique la considération de deux catégories de critères: financiers et sociaux. Les premiers concernent l'aversion au risque des investisseurs (Hutton et al., 1998) tandis que les deuxièmes reposent sur l'évaluation de la performance sociale de l'entreprise. Weigand et al.(1996), Travers (1997), Mackenzie (1999), Kinder et al. (1998), et Hutton et al. (1998) ont identifié l'existence de deux types de critères sociaux utilisés dans la sélection des titres: critères négatifs ou d'exclusion et critères positifs.

Les critères négatifs occupent un poids encore très largement dominant au niveau mondial. Ils consistent à exclure certaines entreprises considérées non responsables vu leur engagement dans des activités immorales, dont par exemple, la production du tabac, de l'armement, de l'alcool. L'exclusion de certaines activités peut également induire l'exclusion de certains secteurs. Dans les pays anglo-saxons, certains fonds excluent les valeurs de l'hôtellerie, de la distribution alimentaire et de la restauration collective car ces entreprises sont susceptibles de distribuer de l'alcool. En 1999, les investisseurs sociaux partageaient des fondements communs dans la sélection de leurs portefeuilles (Social Invest). En effet, par exemple:

- Le tabac constituait le critère d'exclusion le plus couramment utilisé: 96% de l'ensemble des actifs sélectionnés n'avaient aucune participation dans les entreprises opérant dans le secteur de tabac,

- La majorité des actifs faisant l'objet d'une sélection multicritères ne comprenaient aucune participation dans le secteur des jeux (86%), des alcools (83%) et de l'armement (81 %), ou antécédents regrettables en matière d'environnement.

Quand aux critères positifs, ils consistent à encourager les entreprises qui agissent de manière responsable, comme celles qui respectent les droits de l'homme, les employés, la promotion des femmes, l'environnement et la protection des animaux. Ces critères sont perçus comme positifs par l'investisseur car ils l'aident à sélectionner les entreprises respectant le mieux son référentiel.

Tableau 1 : Exemples de critères positifs et négatifs

<b>Critères d'exclusion</b>	
• Tabac, alcool, jeux et armement	Exclusion des compagnies impliquées dans la production et la distribution de ces produits
• Autres: Pornographie / divertissement pour adultes et anti-familial, expérimentations animales, avortement. ...	• A exclure
<b>Critères positifs</b>	
• <b>Environnement</b>	• Inclusion ou exclusion des compagnies sur la base d'enjeux liés à l'utilisation de l'énergie, mesures de prévention de la pollution, recyclage, gestion des déchets dangereux, changement climatique ...
• <b>Produits / Services</b>	• Inclusion ou exclusion des compagnies sur la base d'enjeux liés à la qualité et sécurité des produits, leadership en termes d'innovations, nombre de poursuites, publicité controversée ...
• <b>Relations de travail</b>	• Inclusion ou exclusion des compagnies sur la base d'enjeux liés aux pratiques en matière d'emploi, l'implication des employés, la santé et sécurité au travail, la retraite et avantages sociaux, les relations avec les syndicats...
• <b>Emploi / Egalité/ Diversité</b>	• Inclusion ou exclusion des compagnies sur la base de la diversité du personnel d'encadrement et de la main-d'oeuvre, l'égalité des chances pour les femmes et minorités, les politiques de lutte contre les discriminations ...
• <b>Impact communautaire</b>	• Inclusion ou exclusion des compagnies sur la base des enjeux liés aux dons de charité, support à l'accès au logement abordable, à l'éducation, au crédit...

Source: Social Investment Forum 2003

## Chapitre II : ISR ; concept et enjeu

Jusqu'en 1980, l'ensemble des démarches en matière de l'ISR mettait l'accent sur l'utilisation des critères négatifs (Weigand et al., (1996). Aujourd'hui, des études plus récentes (Stone, 2001) constatent que les investisseurs s'orientent vers une approche positive. En effet, il ne s'agit plus d'exclure des titres à partir de critères négatifs mais d'évaluer la performance de l'entreprise à partir de critères positifs. Cette approche a nécessité le développement d'une analyse qualitative des dimensions sociales et environnementales des pratiques des entreprises.

Dans leurs études descriptives des caractéristiques des fonds éthiques anglosaxons, Rockness et Williams (1998), Lewis et Owen (1991) et Stone (2001) affirment que malgré la tendance de ces pays à utiliser les critères d'exclusion, les gestionnaires des fonds s'orientent de plus en plus vers une approche positive, les auteurs en identifient plusieurs à savoir l'environnement, les relations avec les collectivités, les relations avec les employés, la qualité des produits et les minorités. Ces critères retenus évoluent dans le temps et dépendent des spécificités nationales et de la vision personnelle de l'éthique des investisseurs (Perks, Rawlinson et Ingram, 1992). Par ailleurs, dans leur étude des caractéristiques des fonds éthiques français Turcotte, M'Zali et Laprun (2001) identifient des critères positifs semblables à ceux relevés par les travaux anglo-saxons. Elles notent toutefois l'absence de critères d'exclusion et l'importance du critère «relations avec les employés». Le critère social conserve donc une position considérable dans le marché français de l'ISR. La diversité des critères non financiers varient d'un fond à l'autre (Lewis, 2001), à cause des disparités nationales, et rendent les méthodologies de sélection de portefeuille plus complexes pour les gestionnaires.

**Tableau 2 : Exemples de critères positifs selon certains pays**

Etats-unis	Communautés-Discriminations -Mécénat
Grande Bretagne	Mécénat-Ethique-Gouvernement d'entreprise
Allemagne	Environnement
Pays scandinaves	Environnement et droits de l'homme
France	Ressources humaines
Japon	Environnement
Brésil	Environnement et inégalités sociales
Afrique du sud	Environnement -Communautés
Belgique	Ressources humaines
Australie	Environnement et communautés

Source: Social Investment 2003

### 4.2 Les sources d'information:

Les études de Rockness et William (1998), Harte, Lewis et Owen (1991) et M' Zali et Turcotte (1997) font apparaître d'une part, que le nombre important de sources d'informations à la disposition des gestionnaires accroît leurs difficultés pour collecter les informations sociales, et d'autre part que le rapport annuel reste leur source privilégiée d'informations.

Stone (2001) précise qu'au niveau de la diffusion d'information, les agences de notation sociétales jouent un rôle clé. Ces agences fournissent aux gestionnaires de fonds divers outils: des appréciations sur des critères particuliers et aussi des indices qui délimitent un univers d'investissement éthiquement correct. Aux États Unis, l'agence KLD (Kinder, Lydenberg and Domini co.) permet aux gestionnaires d'évaluer la performance des entreprises à partir de deux types de critères. Tout d'abord des critères sociaux qui permettent de mesurer certaines dimensions de la responsabilité sociale: implication dans la communauté, traitement des minorités, relation avec les employés, environnement, droits de l'homme et qualité des produits. Ensuite des critères sur le caractère controversé de certaines activités qui permettent de mesurer l'implication des entreprises dans ces secteurs: avortement, alcool, tabac, nucléaire, armement et jeux.

En France, on identifie deux types d'agences de notations. CeHes qui proposent à leurs clients une évaluation qualitative des entreprises (ODE, CFIE); et celles qui ont mis sur pied un système de notation quantitatif (Arese/Vigeo, Innovest et Coreratings France).

Quelque soit leur approche, les agences de notation sont devenues des intermédiaires quasi indispensables entre les entreprises et les investisseurs. Elles fournissent une opinion indépendante sur la qualité des performances environnementales, sociales internes et externes d'une entreprise. Toutefois, malgré le recours aux agences de notation, les gestionnaires préfèrent obtenir leurs propres informations, privilégiant les recherches directes. Ceci est dû au fait qu'il est difficile d'obtenir des informations sociales fiables et complètes sur la performance sociale des entreprises. Cette difficulté liée à la collecte des informations, à cause de la multiplicité des sources et du caractère discrétionnaire de la diffusion d'informations sociétales, peut porter préjudice au bon déroulement du processus de sélection d'un FSR (Rockness et Williams, 1988).

### 4.3 Limites de l'application des critères sociaux dans la sélection d'un ISR :

L'application des critères sociaux dans le processus de sélection d'un ISR se heurte à certaines limites quant à la performance financière des portefeuilles, et quant à leur valeur éthique (M'Zali, Turcotte, 1997). Aussi, Rockness et Williams, (1998) affirment que la

multiplicité des sources d'informations limite le travail de gestionnaire de portefeuille et le rend complexe. La gestion de fonds devient plus coûteuse que celle d'un fonds traditionnel poussant les gérants à s'adresser à des agences spécialisées au lieu de faire une collecte directe, trop coûteuse, et parfois vulnérable aux accusations de certaines parties prenantes.

Une deuxième limite concerne le statut des informations sociétales. Le champ de la comptabilité s'ouvre de plus en plus aux domaines du social et de l'environnement. Cette nouvelle forme de comptabilité devient une branche à part entière de l'activité des entreprises. En France, jusqu'à l'entrée en vigueur en 2001 de la loi sur les nouvelles régulations économiques, la diffusion des informations sociétales ne relevait que de la bonne volonté des entreprises. Dans la plupart des pays développés, une législation contraint désormais la diffusion. Toutefois cette réglementation ne délimite pas clairement les champs à couvrir, ce qui cause un manque d'homogénéité dans la mesure de la responsabilité sociétale des entreprises.

Une troisième limite est relative à la valorisation des informations sociétales par les marchés financiers. Au sein des marchés financiers efficients les investisseurs utilisent l'ensemble des informations financières dont ils disposent pour prendre leur décision d'investissement. Qu'en est-il des informations sociétales diffusées par les entreprises? Pasquero (2002), montre que les investisseurs intègrent ces informations au moment de leurs décisions d'investissement. Néanmoins, il reste délicat de conclure quant à la valorisation des informations sociétales par les marchés financiers.



### Section 2 : Définition et principes

#### 1 L'Investissement socialement responsable, ISR : Approche

L'Investissement Socialement Responsable, (Socially Responsible Investment en anglais) représente un mode de financement qui privilégie des critères de nature sociale et environnementale aux critères financiers classiques dans la sélection des valeurs investies.

Les placements ISR désignent des placements réalisés en fonction d'un arbitrage basé non seulement sur la performance financière intrinsèque des valeurs, mais aussi sur la prise en compte de notions extra-financières, comme l'approche sociale, écologique ou bien environnementale de l'entreprise.

L'ISR consiste à prendre en compte dans les choix d'investissement des critères dits « extra-financiers », c'est-à-dire Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en plus des critères financiers « classiques ». C'est l'application concrète du développement durable aux placements financiers. En sélectionnant les entreprises les plus vertueuses, l'Investissement Socialement Responsable ISR contribue à transformer nos modèles de développement et à les rendre soutenables à long terme.

Alors que la crise financière a révélé les risques de certaines pratiques financières, une prise de conscience collective de l'intérêt à reconnecter la finance avec l'économie réelle est en train d'émerger.

Investir autrement pour mettre du sens dans nos placements devient une préoccupation grandissante et semble être une alternative au tout spéculatif et au profit rapide.

Pour favoriser son développement, le Grenelle de l'Environnement (loi « Grenelle 2 »), dans un souci de transparence, demande aux sociétés de gestion de portefeuille d'indiquer, pour chacun des fonds gérés, la façon dont sont prise en compte les critères ESG dans leur politique d'investissement.

Par leur place centrale dans le fonctionnement de l'économie, les marchés financiers et l'investissement ont un rôle majeur à jouer pour que tous les acteurs prennent en compte dans leurs activités les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. En choisissant de financer les entreprises les plus vertueuses en matière de développement durable, l'ISR encourage les entreprises à mettre en place des démarches de responsabilité sociétale avancée.

L'investissement socialement responsable (ISR) intéresse de plus en plus les investisseurs qui ne prennent plus seulement en considération la rentabilité et le risque de leurs investissements. Les actionnaires peuvent dorénavant faire le choix de souscrire à des fonds socialement responsables, n'intégrant que les entreprises les plus performantes en développement durable. Ils peuvent aussi choisir des fonds d'exclusion qui excluent les entreprises appartenant à des secteurs considérés comme non responsables, telle l'industrie de l'armement, du tabac ou des jeux. Ce type d'investissement tend à prendre une part de plus en plus importante en France, même si il reste loin derrière le Royaume Uni, leader européen.

### 2 Définition : <sup>24</sup>

Les définitions sur l'investissement socialement responsable varient mais se rejoignent généralement. Selon Weigand et al. (1996) il s'agit d'un type d'investissement prenant en compte des considérations éthiques et sociales en plus des objectifs financiers traditionnels dans la sélection des titres d'un portefeuille d'investissement.

L'investissement socialement responsable partage avec l'investissement traditionnel un objectif prioritaire de rentabilité financière en considérant en plus des paramètres sociaux, éthiques ou environnementaux (Domini et Kinder, 1984; Lowry, 1991; Lewis, 1996). Les investisseurs sont amenés alors à faire un choix de valeur et de société (Judd, 1990; Lowry, 1991) reflétant leur croyances et leur désir de changement dans la société. Argandona et Sarsa (2000) rappellent que le principe de liberté sous-tend toute décision d'investissement. Ainsi au delà de la maximisation de la richesse, en fonction du niveau de risque souhaité, tout investisseur a une responsabilité morale. Cette responsabilité morale s'exerce essentiellement sur le choix des entreprises dans lesquelles il investit en fonction des critères négatifs (entreprises aux activités immorales) ou de critères positifs (améliorer le comportement des entreprises). Hutchinson (1990) remarque que les investisseurs socialement responsables ne tentent pas tous de changer le monde, les objectifs de changements sociaux sont à la base du mouvement d'investissement éthique, visant, par exemple, à inciter les entreprises à prendre des actions plus responsables (Lowry, 1991) ou à supporter celles qui en ont déjà pris (Hutton et al., 1998).

*L'ISR est une stratégie d'investissement qui concilie la recherche de la performance financière, avec la prise en compte de critères sociaux et environnementaux. Cette démarche provient de l'application à la gestion de portefeuilles des principes du développement durable, selon lesquels tout modèle de croissance économique à long terme doit aussi respecter l'Homme et son environnement, au profit des générations présentes et futures. En d'autres termes, l'ISR est un investissement financier qui se caractérise par la prise en compte de critères de natures financière et extra-financière au cours du processus décisionnel le concernant. Le plus souvent, il associera des critères de rentabilité à d'autres d'ordre social, culturel, environnemental ou éthique. Cette définition de l'ISR est ouverte et les formes qu'il est amené à pouvoir prendre dans son spectre revêtent une certaine diversité.*

### 3 Critères & Principes éthique: <sup>24</sup>

Pour évaluer si une entreprise a un comportement socialement responsable vis-à-vis de la société, une série de critères dits «éthiques» sont définis par différents organismes spécialisés.

---

<sup>24</sup> ISR, Association Ecole de Guerre Economique, Christian Harbulot, 03/08, P :8-9

Bien entendu chaque organisme, et à fortiori, chaque produit a ses nuances en matière de critères éthiques.

On peut néanmoins les regrouper en 2 catégories :

- Les critères négatifs ou d'exclusion excluent du portefeuille d'investissement certaines entreprises en fonction notamment de la nature, du lieu, de la pratique, de leurs activités.

Par exemple :

- les secteurs d'activité problématiques : l'armement, l'énergie nucléaire, le tabac, l'alcool, ou encore le pétrole ;
- les pays sensibles : les pays non respectueux des droits de l'Homme ;
- les pratiques médicales et scientifiques : les manipulations génétiques, les tests sur les animaux.

L'exclusion sera soit globale (exclusion de la totalité du secteur d'activité, exclusion géographique) soit nuancée (exemples : exclusion des entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient de la vente d'armes, exclusion de l'entreprise qui pratique des tests sur les animaux).

Les investissements éthiques sont devenus un véritable enjeu d'investissement dans la gestion nationale de fonds. En effet, récemment le ministère des finances Norvégien a vendu les participations que «le fonds pétrole» (créé pour gérer l'un des plus importants fonds pétroliers au monde) détenait dans divers groupe du secteur de la défense <sup>25</sup>. Les groupes BAE System, Finmeccanica, Boeing, Safran, Honeywell International, Northrop Grumman ou encore United Technologies ont été exclus du portefeuille national pour leur participation au développement du secteur de l'armement.

- Les critères positifs de sélection évaluent les entreprises selon deux, voire trois grands axes caractéristiques de la notion de développement durable :

- Social (PEOPLE) : respect des droits de l'homme, gestion de l'emploi, politique de rémunération, responsabilité de l'entreprise vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes

---

<sup>25</sup> Cédric Paulin, Fondation pour la recherche stratégique, « La stratégie d'investissement éthique du fond pétrolier norvégien et les entreprises d'armement », 16 février 2006.

(actionnaires, collectivités, clients, fournisseurs...), programmes de non-discrimination, politique de mécénat ;

- Environnement (PLANET): minimalisation des impacts sur l'environnement, gestion des risques, protection des ressources naturelles ;
- Financier (PROFIT): pérennité financière, potentiel économique.

Dans la majorité des cas, l'analyse sociétale (social et environnement) est distincte de l'analyse financière. L'analyse sociétale, réalisée par un organisme spécialisé, délimite l'univers d'investissement des produits. Une fois cet univers délimité, la pondération des valeurs au sein du fonds ainsi que sa gestion financière est laissée à l'appréciation du gestionnaire du produit.

L'entreprise sera généralement évaluée, pour chacun des axes, selon trois niveaux :

- Les engagements et les stratégies politiques prises par la direction ;
- Les politiques et codes de conduite mis en place ;
- Leurs résultats.

#### **4 Tendances**<sup>26</sup>

Si historiquement les critères d'exclusion étaient l'apanage des produits éthiques, induisant ainsi l'exclusion de pans entiers de l'économie, la pratique actuelle tend plutôt à comparer et à analyser de manière approfondie, au sein d'un même secteur, les entreprises entre elles.

Cette approche sectorielle permet non seulement d'identifier les meilleures entreprises de leur catégorie « best in class » mais également les entreprises pionnières.

On peut aussi combiner les critères négatifs aux critères positifs : on nomme ce type de filtrage « core ISR ». Plus le filtrage socialement responsable est strict, plus l'univers d'ISR se réduit par rapport à l'univers d'investissement traditionnel.

Il importe de noter qu'à ce niveau, les points de vue américain et européen divergent. Aux États-Unis, un fonds peut être qualifié d'éthique alors même qu'il n'y a pas de politique de filtrage positif :

Les critères d'exclusion ou l'activisme actionnarial suffisent. En revanche, selon les règles d'usage européennes, le filtrage négatif à lui seul est une condition insuffisante pour

---

<sup>26</sup> ISR, Association Ecole de Guerre Economique, Christian Harbulot, 03/08, P :9

considérer un investissement – et a fortiori un portefeuille – comme socialement responsable. On préférera généralement la méthode « best in class » ou « core business ».

### 5 Les formes de l'investissement socialement responsable:

L'investissement socialement responsable s'est historiquement présenté sous trois formes selon Domini (1992): L'activisme actionnarial, l'investissement dans des portefeuilles guidés par des critères spécifiques, et l'investissement communautaire.

L'investissement socialement responsable regroupe toutes les approches qui consistent à intégrer des critères extra-financiers dans le choix des investissements. Aujourd'hui, on compte cinq approches différentes.

#### 5.1 Approche exclusive <sup>27</sup>

##### Les fonds d'exclusion sectorielle

L'idée de ces fonds est de dresser une liste noire des secteurs et/ou entreprises ne pouvant pas, par nature, répondre aux exigences éthiques, environnementales et de gouvernance. On peut ainsi citer l'armement, le jeu, l'industrie du tabac, la pornographie, etc...

#### 5.2 Approche positive <sup>28</sup>

##### Les « best in class »

Dans cette approche, l'investissement socialement responsable juge l'engagement écologique de l'entreprise en fonction des émissions de gaz à effets de serre, de la pollution ou encore du respect de la biodiversité (etc...). Il s'agit donc de **fonds de développement durable**.

Sur le plan social, les analystes de l'investissement socialement responsable (c'est à dire les agences de notation) prendront en compte le turn-over, les politiques menées contre la discrimination ou encore le travail des enfants, le niveau de protection sociale des salariés, l'absence de corruption, etc...

En ce qui concerne la gouvernance d'entreprise, les « best in class » sont les entreprises qui ont su adopter une stabilité et une diversité de l'actionnariat ou encore celles qui possèdent des administrateurs indépendants, etc...

En somme, l'investissement socialement responsable évalue essentiellement les actions des entreprises en faveur de trois critères.

Là où l'ambiguïté réside c'est que le « best in class » n'est jugé que sur ces trois critères et non pas sur la nature même de son activité. Ainsi, on peut trouver dans le portefeuille des banquiers proposant ce type d'investissement, des sociétés issues de l'industrie pétrolière.

Pour l'agence de notation extra-financière Vigeo, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ne sont pas suffisants. C'est pourquoi Elle intègre aux critères du « best in class » les relations et le comportement de l'entreprise avec ses fournisseurs et ses clients.

---

<sup>27</sup> L'analyse de la performance financière des fonds socialement responsable, Bouchra Lahmeur, Université Du Québec, Juin 2009, P :10-12

<sup>28</sup> Même source citée sus dessus.

### 5.3 Approche Activiste <sup>29</sup>

#### L'activisme actionnarial

Cet investissement consiste à faire pression sur les entreprises. L'idée est de renforcer le dialogue direct et l'exercice des droits de votes des administrateurs en faveur des pratiques éthiques et écologiques.

### 5.4 Approche thématique <sup>30</sup>

#### Les fonds thématiques

Les fonds thématiques reposent sur des entreprises ayant, par nature, une activité favorable à l'environnement ou à la société.

On peut citer par exemple le secteur des énergies renouvelables ou encore l'économie solidaire. Chaque fonds met en avant une thématique particulière comme le réchauffement climatique, l'eau, le respect des droits de l'homme, le recyclage, etc...

### 5.5 Approche solidaire <sup>31</sup>

#### Les fonds solidaires

Les **fonds solidaires** financent uniquement des projets socialement utiles qui n'ont pas accès aux financements bancaires classiques. Ces projets peuvent être par exemple des activités d'insertion, des microcrédits, des aides aux logements, etc...

Ces fonds appartiennent à ceux qui investissent dans des IMF (institutions de microcrédit) un peu partout dans le monde pour réduire le risque dans une optique de diversification de portefeuille comme un fonds classique qui investit dans des entreprises. On essaie de faire de la microfinance une nouvelle classe d'actifs.

Exemple de fonds en microfinance: Blue Orchard ou Responsibility

Les fonds en microfinance ne sont pas encore très ouverts au grand public mais ciblent essentiellement des institutionnels et des "particuliers initiés".

### 5.6 Les fonds de partage

Les **fonds de partage** sont bien différents des autres fonds ISR car le souscripteur accepte de reverser tout ou partie des revenus auxquels il pourrait normalement prétendre à un organisme humanitaire. En contrepartie, le souscripteur bénéficie d'une déduction fiscale.

L'idée est de financer des projets à vocation sociale et solidaire.

---

<sup>29</sup> L'analyse de la performance financière des fonds socialement responsable, Bouchra Lahmeur, Université Du Québec, Juin 2009, P :10-12

<sup>30</sup> Même source citée sus dessus

<sup>31</sup> Même source citée sus dessus

### Section 1 : La performance financière

#### 1 L'Investissement socialement responsable :

L'Investissement socialement responsable est l'investissement éthique par excellence.

L'investissement socialement responsable rassemble toutes les démarches d'intégration des critères extra-financiers dans les choix d'investissements. Les critères extra-financiers concernent principalement l'engagement des entreprises en matière d'environnement, leur responsabilité sociale et leur politique de gouvernance.

Ces caractéristiques reprennent les principes de la responsabilité sociétale des entreprises, ainsi on peut considérer l'investissement socialement responsable comme l'adaptation du concept de développement durable au marché financier puisque les trois axes sont pris en compte, à savoir l'économie, l'environnement et le social.<sup>47</sup>

#### 2 La performance sociale et financière de l'ISR

Etant donné l'importance des critères extra-financiers dans les fonds ISR, l'investisseur est en droit de s'interroger légitimement sur la rentabilité des investissements socialement responsables.

Difficile pour certains de faire le lien entre éthique et rentabilité, mais pourtant l'ISR a su, au fil des années, prouver qu'il était tout aussi performant que les investissements classiques. Il s'est parfois même révélé bien plus rentable !

Le principe de l'investissement socialement responsable se base aussi sur l'idée qu'en s'appuyant sur des données extra-financier, on peut mieux identifier les sociétés performantes à moyen et long terme. En ce sens, une étude publiée par l'UNEPFI (United Nation Environnement Program Financial Initiative) en collaboration avec le cabinet Mercer (leader mondial en matière de Ressources Humaines et de produits et services financiers associés) affirme que la prise en compte des critères extra-financiers réduit les risques d'ordre réglementaire, d'image, etc... tout en ne compromettant pas les performances financières, bien au contraire.<sup>48</sup>

---

<sup>47</sup> - <sup>33</sup> [www.novethic.fr](http://www.novethic.fr)

### Section 2 : Mesures de la performance

#### 1 Mesure de performance extra financière :

L'idée est de s'attarder sur des critères non financiers pour noter un investissement. On va donc évaluer l'implication de l'entreprise sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).<sup>49</sup>

##### 1.1 Principe de gouvernance

La **gouvernance** correspond aux règles qui gouvernent le fonctionnement des entreprises, et notamment la responsabilité des dirigeants vis-à-vis des actionnaires. Ce sont principalement les enjeux liés à la façon dont les responsables rendent des comptes sur la bonne gestion des affaires et sur la manière dont leurs intérêts sont pris en considération dans les décisions de l'entreprise.

Dans le contexte de l'Investissement socialement responsable, le succès d'une bonne gouvernance tend à s'orienter sur des aspects autres que l'accomplissement des objectifs financiers. **Responsabilité des entreprises et éthique** deviennent les maîtres mot d'une gouvernance exemplaire. L'entreprise se doit de définir clairement ses **ambitions éthiques**, mais aussi de rendre des comptes sur ses actes et sur leurs conséquences.<sup>35</sup>

##### 1.2 Engagement environnemental

Les entreprises peuvent jouer un rôle considérable pour la préservation et la protection de l'environnement dans la mesure où ce sont elles qui polluent le plus et consomment les plus grandes quantités d'énergie.

L'**investissement socialement responsable** se base donc sur l'**implication des entreprises dans les problématiques environnementales**. Cette exigence peut se traduire par une politique de **réduction de consommation d'énergie** (bâtiment éco conçu par exemple, respect des critères de Haute Qualité Environnementale), par l'application de procédés d'éco conception dans les produits vendus ou encore le recyclage des déchets, l'incitation à ne pas imprimer les courriers électroniques pour contribuer à économiser les ressources papier ...<sup>36</sup>

##### 1.3 Responsabilité sociale

L'entreprise est au cœur d'un réseau social composé des salariés, des fournisseurs, des clients et des parties prenantes. L'investissement socialement responsable tend à exiger des entreprises une bonne gestion de ce réseau social et le respect des droits liés à la personne. Ainsi, une entreprise qui appliquera une politique de ressources humaine saine (pas de discrimination, promotion interne, lutte contre la corruption, protection sociale et médicale, etc...) se verra attribuer une bonne notation en matière d'**engagement social**.

En faisant de ces trois critères l'essence même de l'**investissement socialement responsable**, celui-ci apparaît comme l'adaptation du **développement durable** dans le milieu financier.<sup>37</sup>

---

<sup>49-37</sup> [www.novethic.fr](http://www.novethic.fr)



### 2 Moyens pour mesurer la performance extra financière

#### 2.1 Grilles multi-critères

Pour cadrer les principes de l'investissement socialement responsable, les gérants de fonds ont mis en place des grilles-multicritères présentant les caractéristiques extra-financiers. Ces grilles traduisent la volonté d'établir des investissements durables à moyen et long terme et ainsi d'éviter la spéculation. Grâce à ces grilles, les gestionnaires de fonds ont une visibilité et peuvent ainsi prévoir les risques encourus.

Ces grilles sont adaptées à la nature des investissements et aux secteurs visés, elles ont pour objectif d'anticiper les risques financiers et sociétaux. Comment remplir ces grilles multicritères ? Les gestionnaires de fonds s'appuient sur des données qualitatives présentes la plupart du temps dans le rapport annuel de développement durable et sur d'autres supports de communication.

Ce système n'étant pas totalement fiable, on peut s'attendre à ce que les sociétés de notation soient plus exigeantes sur la qualité des données exploitées et des indicateurs de suivi.<sup>50</sup>

#### 2.2 Notes extra-financières

Encore très peu courante il y a 10 ans, la **notation extra-financière** s'est répandue peu à peu avec la croissance des investissements socialement responsables. On trouve maintenant sur la place publique des agences spécialisées qui analysent et évaluent les pratiques extra financières des entreprises.

Pour émettre une note extra financière, les entreprises se basent sur des documents publiés par l'entreprise, comme le rapport développement durable par exemple, mais aussi sur des questionnaires spécifiques et des entretiens avec les dirigeants. En Europe, les agences les plus importantes sont Vigeo, Inovent, Eiris Siri compagny.<sup>39</sup>

---

<sup>50</sup> -<sup>39</sup> [www.novethic.fr](http://www.novethic.fr)

### 3 Mesures de performance financière

La performance financière d'un point de vue boursier implique systématiquement la mesure de la performance d'un titre, d'un fonds ou d'un portefeuille. En cela, elle s'apparente à la gestion de portefeuille. Pour mesurer la performance financière de l'ISR, on peut utiliser les mêmes techniques de mesure de performance mobilisées dans la finance traditionnelle.

La façon la plus simple pour mesurer la rentabilité de l'ISR est d'utiliser les techniques issues d'un cadre « Moyenne-Variance ». Cependant, ce type de mesure n'est pas ajusté au risque. Les mesures ajustées au risque sont privilégiées afin d'affiner ou d'isoler encore plus l'influence de l'ISR sur la performance. Il s'agit essentiellement de :<sup>51</sup>

**3.1 L'indice de Sharpe :** il mesure l'écart de rentabilité d'un portefeuille d'actifs financiers par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (autrement dit la prime de risque, positive ou négative), divisé par un indicateur de risque, l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (autrement dit sa volatilité).<sup>41</sup>

$$S = \frac{R_p - R_f}{\sigma_p}$$

Avec :

$R_p$  : la rentabilité du portefeuille

$R_f$  : le taux sans risque

$\sigma_p$  : l'écart-type du portefeuille

**3.2 L'indice de Jensen :** Basée sur le CAPM (MEDAF), cette méthode d'évaluation compare le portefeuille à analyser à une combinaison de l'actif sans risque et du portefeuille de marché.<sup>42</sup>

$$\alpha_p = R_p - R_f + \beta_p (R_M - R_f)$$

Avec :

$R_p$  : la rentabilité du portefeuille

$R_f$  : le taux sans risque

$R_M$  : la rentabilité du marché

$\alpha_p$  : l'alpha de Jensen

$\beta_p$  : le beta du portefeuille

---

<sup>51</sup> -<sup>42</sup> les performances de l'investissement socialement responsable, mémoire fin d'études, M. Thierry Foucault:HEC Paris, mai 2006, P :25-26

**3.3 l'indice de Treynor** : c'est un indicateur financier utilisé pour évaluer la rentabilité d'un portefeuille.<sup>52</sup>

$$T = \frac{R_p - f}{\beta_p}$$

Avec :

$R_p$  : la rentabilité du portefeuille

$R_f$  : le taux sans risque

$\beta_p$  : le bêta du portefeuille

### 4 Analyse de la performance

#### 4.1 Implication de l'analyse de la performance :

Dans le cas de la stratégie de sélection positive, et plus particulièrement de les stratégies « best-in-class » et « best effort », le gérant du fonds conserve une répartition sectorielle équivalente à celle de son indice de référence en sélectionnant les meilleures entreprises de chaque secteur d'activité sur des critères ESG.

- Indiquer la rentabilité réalisée
- Tenir compte des objectifs de gestion → évaluer la performance relativement à une référence = benchmark
- Décomposer la performance selon les sources de rentabilité
- Attribuer la performance aux décisions de gestion
- Ajuster au niveau de risque pris<sup>44</sup>

#### 4.2 ATTRIBUTION DE PERFORMANCE

Mesure de performance : écart de rentabilité à un benchmark bien identifié (on parle de  $\square$  gestion benchmarkée  $\square$ )

Attribution de performance : expliquer les rentabilités par deux décisions de gestion ( $\square$  allocation tactique  $\square$ ),

- sélection des titres au sein d'un  $\square$  secteur  $\square$  (choix de valeurs) :  $\square$  Security picking  $\square$  (sélectivité) = choix de valeurs qui battent leur classe d'actif
- sélection des  $\square$  secteurs  $\square$  géographiques, industriels... (Allocation d'actifs) :  $\square$  market timing  $\square$  = surpondération des classes d'actifs qui battent le benchmark

---

<sup>52</sup> -<sup>44</sup> les performances de l'investissement socialement responsable, mémoire fin d'études, M. Thierry Foucault:HEC Paris, mai 2006, P :25-26

Démarche d'attribution de performance... simple en principe,

- peut-être étendue a plusieurs niveaux de sélection : classe d'actif / secteur /industrie / valeur...<sup>53</sup>

### Section 3 : Les labels de l'ISR

#### 1 Label ISR de Novethic

Novethic a créé un label en 2009 pour permettre d'identifier le degré éthique d'un investissement socialement responsable. L'idée de Novethic est d'instaurer un repère pour le consommateur visant à encourager les banques de proposer une transparence concernant la nature de leurs investissements. Pour bénéficier de ce label, les entreprises doivent proposer un investissement socialement responsable répondant à quatre critères bien définis :<sup>54</sup>

##### 1.1 Les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Le gestionnaire de fonds doit justifier l'intégration des enjeux Environnementaux, sociaux, éthiques et de gouvernance dans le choix de ses investissements.<sup>47</sup>

##### 1.2 La transparence sur le fonctionnement et la nature de l'investissement

Pour le label Novethic, il est primordial que le client comprenne les mécanismes de l'investissement socialement responsable et la nature des engagements réalisés. Ainsi, le **label novethic** exige que ces informations soient clairement accessibles sur le site Internet de la société de gestion.<sup>48</sup>

##### 1.3 Reporting des données financières et non financières de l'investissement socialement responsable

Un reporting complet présentant les données financières mais aussi les données sur les éléments environnementaux, sociaux et de gouvernance est exigé par le label. Ces informations doivent évidemment couvrir les valeurs en portefeuille. Le label impose également de rendre ce reporting accessible à tous et non pas seulement aux clients.<sup>49</sup>

---

<sup>53</sup>les performances de l'investissement socialement responsable, mémoire fin d'études, M. Thierry Foucault:HEC Paris, mai 2006, P :26

<sup>54</sup> -<sup>49</sup> [www.novethic.fr](http://www.novethic.fr)

### 1.4 Publication de l'intégralité des composants du portefeuille

Pour analyser et vérifier les bonnes pratiques des détenteurs de ce label, Novethic effectue des contrôles tous les semestres et la possession du label est remise en cause chaque année. Pour aller plus loin dans leur démarche, Novethic a créé deux mentions visant à encourager des pratiques encore rares.<sup>55</sup>

## 2 LES MENTIONS

### 2.1 MENTION ESG (environnement, social, gouvernance)

Cette mention est apposée lorsque le gérant ou un tiers expert met en avant les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la communication et la stratégie marketing du fond.<sup>51</sup>

### 2.2 MENTION ENGAGEMENT

Cette mention traduit une pratique d'engagement actif sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la stratégie même de l'entreprise financière.<sup>52</sup>

## 3 Evaluation du label Novethic

Pour valider la méthodologie et l'évolution du label, Novethic a créé un comité d'experts composé de 5 membres représentant des organisations compétentes. Ce Comité peut être consulté en cas de litige sur l'application de la méthodologie.<sup>53</sup>

## 4 Le label Finansol

### 4.1 Définition du label Finansol

Le label Finansol, créé en 1997 a pour vocation de distinguer les produits d'épargne solidaire et les produits d'épargne classique.

Ce label est attribué par un comité composé d'acteurs indépendants de l'économie solidaire, de syndicaux, de journalistes et de personnalités issues du milieu financier. Ce label est le fruit de l'association Finansol, créée à l'initiative des principales institutions financières

---

<sup>55</sup> -<sup>53</sup> [www.novethic.fr](http://www.novethic.fr)

solidaires en 1995. Cette association a pour vocation de faire la promotion des outils de finance solidaire et d'assurer leur transparence auprès du grand public et des pouvoirs publics.

### 4.2 L'exigence du label Finansol

Pour obtenir ce label, il faut que le produit d'épargne soit transparent et que la nature de l'investissement intègre la composante solidaire.

L'épargne et son revenu doivent financer des projets solidaires et l'information donnée aux épargnants doit être claire, précise et régulière. Ainsi, pour se voir attribuer le label, un fonds d'investissement doit consacrer 5% à 10% de l'épargne collectée au financement de projets solidaires.<sup>56</sup>

## 5 Les acteurs de l'Investissement Socialement Responsable

### 5.1 Le réseau de distribution des investissements socialement responsable

Ce sont les sociétés de gestion et les dépositaires qui, comme pour tous les types de placements, élaborent les investissements socialement responsables. Habilitées par l'Autorité des marchés financiers, ces sociétés de gestion ont toutes un service dédié à l'analyse des critères extra-financiers. 55

### 5.2 Les agences de notation extra-financière

Pour vérifier la qualité des critères extra financiers d'un investissement socialement responsable, des **agences de notation extra financière** ont vu le jour. Leur objectif est tout simplement de s'assurer de la véracité des critères en évaluant et notant la politique de gouvernance ainsi que **l'engagement environnemental et social** des entreprises côtées. Ces agences se sont essentiellement développées dans la fin des années 90.

Comme dit précédemment lors de la présentation des critères extra financiers, ces agences élaborent leurs analyses à partir des données publiques (rapport développement durable par exemple), des questionnaires spécifiques et des rencontres avec les dirigeants des entreprises.<sup>56</sup>

---

<sup>56</sup> <sup>56</sup> [www.novethic.fr](http://www.novethic.fr)

### 5.3 Les indices boursiers « Ethique »

Tout comme les indices boursiers classiques, les indices boursiers « éthiques » sont élaborés et évalués par les traditionnelles sociétés d'indices : Financial Times, Dow Jones. Ces indices rassemblent les entreprises qui obtiennent les meilleures notes sur le plan social, environnemental et de gouvernance. Utilisés pour la plupart comme outil de communication, ces indices éthiques restent peu reconnus par la communauté financière.

Les indices les plus renommés sont le Dow Jones Sustainable Indices (DJSI) et le Advanced Sustainable Performance Indices (ASPI) Eurozone, développé par l'agence de notation extra-financière Vigeo.<sup>57</sup>

## 6 Les organismes de promotion de l'investissement socialement responsable

### 6.1 Novethic

Filiale de la Caisse Des Dépôts, Novethic est un centre de recherche et d'expertise sur l'investissement socialement responsable et la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Aujourd'hui, Novethic est la principale source de données statistiques et d'analyses de tendances d'évolution du marché sur l'investissement socialement responsable en France.<sup>58</sup>

### 6.2 Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)

C'est un collectif de professionnels de la gestion de fonds, de consultants, de syndicalistes, de religieux, de spécialistes de l'analyse sociale et environnementale et de citoyens.

Le but premier du forum pour l'investissement responsable est d'établir des actions de lobbying auprès des institutions financières pour les inciter à s'orienter vers des pratiques d'investissement socialement responsable en intégrant des critères extra-financiers.<sup>59</sup>

### 6.3 Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale (CIES)

Ce Comité rassemble des syndicats tels que la CGT, CFDT, CFE-CGC et CFDT. L'un des objectifs principaux du CIES est de promouvoir l'investissement socialement responsable.<sup>60</sup>

---

<sup>57</sup> - <sup>60</sup> [www.novethic.fr](http://www.novethic.fr)

### Section 1 : Présentation

#### 1.1. Création

L'EGPP. Mostaganem a été créée, à l'instar de l'ensemble des EGPP au nombre de dix, en vertu des résolutions :

- Le 27 juin 2004, l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'EGPP. Mostaganem a procédé à l'installation des organes et structures de gestion de l'EGPP. Mostaganem, filiale de l'Entreprise Portuaire de Mostaganem, constitués par le Directeur Général, le Commissaire aux comptes, le Comité Consultatif Interne de Concertation « C.C.I » avec une composante du Directeur Général de l'EGPP. Mostaganem en qualité du Président du C.C.I, du Directeur de la Capitainerie de l'E.P. Mostaganem et du Directeur de la Chambre de la Pêche et de l'Aquaculture de Mostaganem, tous deux membres du C.C.I.
- Le statut juridique de l'EGPP. Mostaganem a été modifié et transformé d'EURL/EGPP Mostaganem filiale de l'EPM en SPA suite à la résolution n°03 du C.C.I. N°01 le 17/04/2013.
- **Dénomination** : Entreprise de Gestion des Ports et Abris de Pêche Mostaganem
- **Capital social** : 20 000 000,00 DA
- **Forme juridique** : SPA
- **Actionnaires** : Entreprise Portuaire de Mostaganem (EPM)
- **Siège social** : Quai du Maghreb port de Mostaganem – Mostaganem.
- **Date de constitution et durée de vie de l'entreprise** : 17 Juillet 2004 pour une durée de 99 ans.

#### 1.1.2. Missions

- **Activités commerciales** : Gestion, exploitation, développement et stratégie économique des ports de pêche.
- **Activités de services publics** : Sécurité, lutte contre anti-pollution, éclairage des voies publiques, entretien, règlement de circulation et l'entretien des superstructures portuaires.

#### 1.1.3. Organisation au 31/12/2013

- Direction Générale (01),
- Service Comptabilité et finances (02),
- Département d'Exploitation et Développement (33),
- Département Ressource Humain, Administration Générale et moyenne Généraux (03),

### 1.2. Ports rattachés à l'EGPP Mostaganem

#### 1.2.1. Le Port de Mostaganem

- Longueur de quai : 140 ml
- Appontement de pêche : 93 ml
- Estacade de pêche : 19 ml



- Plan incliné d'une longueur de 49 ml équipé de trois berceaux dont deux d'une capacité de levage de 100 tonnes et un ber central de 250 tonnes.
  
- **Terre-plein** : 9000 m<sup>2</sup>
- **Capacité d'accueil** : Chalutiers = 33 unités.  
: Sardiniers = 37 unités.  
: Petits métiers= 85 unités  
: soit au total = **155 unités**
  
- **Existant** : Chalutiers = 32 unités.  
: Sardiniers = 42 unités.  
: Petits métiers= 84 unités  
: soit au total = **158 unités**
  
- Une halle de vente = 4550 m<sup>2</sup>
- Une unité ECOREP = 450 m<sup>2</sup>
- Une station gas-oil = 339 m<sup>2</sup>

**NB** : L'accostage au port de Mostaganem d'un nombre important d'embarcations de pêche immatriculées hors la circonscription maritime locale de la wilaya de Mostaganem est la cause principale de la saturation du plan d'eau d'où les stationnements anarchiques au niveau des postes de commerce retardant les opérations de manutention.

### 1.2.2. Le Port de Pêche de Sidi Lakhdar

C'est un port dont la réalisation a été décidée pour servir et développer l'activité pêche installée dans la zone Est de la Wilaya de Mostaganem. Il a été conçu pour une capacité d'accueil de 106 embarcations de différent tonnage. Le port a été mis en service en avril 2005 et abrite actuellement 71 embarcations de différent tonnage.

Les principales caractéristiques de ce Port se résument comme suit :

- Jetée principale = 610 ml
- Jetée secondaire = 330 ml
- 3 quais = 496 ml
- 3 appontements = 342 ml
- Plan incliné = 40,00 ml x 12,50 ml
- Estacade de pêche (réservée à la mise en place d'un élévateur de bateaux) = 8,60 ml x 60,00 ml.
  
- Plan d'eau = 5 hectares.
- Terre-plein = 6 hectares.
  
- **Capacité d'accueil** : Chalutiers = 18 unités.  
: Sardiniers = 32 unités.  
: Petits métiers= 56 unités  
: Soit au total = **106 unités**

- **Existant**
  - : Chalutiers = 06 unités.
  - : Sardiniers = 35 unités.
  - : Petits métiers = 30 unités
  - : Soit au total = **71 unités**
  
- Une station gas-oil = 200 m<sup>2</sup>
- Un atelier de Construction Naval = 300 m<sup>2</sup> (dont les travaux sont à l'arrêt)
- Ces deux investissements ont fait l'objet d'attribution de concessions au port dans le cadre des MINAPPECH.
  
- Le port est délimité par arrêté de wilaya n°426 du 08/06/2005 et clôturé en métal nécessitant une opération d'entretien.
  
- Le Port emploie trois (03) surveillants de port et quatre (04) gardiens.
  
- **Contraintes Majeures de ce Port :**  
Parmi les contraintes majeures de ce port sont l'accès et le phénomène d'ensablement perpétuel.

Aussi, il est à noter que certaines embarcations immatriculées à ce port demeurent occuper des places au port de la Salamandre. Cette situation doit être réglée au plus vite afin d'éviter d'autres sources de problème.

### 1.2.3. Le Port de Pêche et de Plaisance de la Salamandre

Parmi les raisons de la réalisation de cette infrastructure, d'une capacité d'accueil de 187 embarcations dont 44 plaisanciers, est de permettre le désengorgement de port commercial de la ville qui connaît ces dernières années une intense activité, après sa désignation parmi les ports destinés à recevoir des marchandises hors conteneurs notamment l'orientation du trafic véhicules.

Les principales caractéristiques de ce Port se résument comme suit :

- Jetée principale = 707 ml
- Jetée secondaire = 290 ml
- 04 quais = 415 ml
- 06 appontements = 770 ml
- Plan incliné = 40m x 10m
- Plan d'eau = 7,50 hectares
- Terre-plein = 3,20 hectares
  
- **Capacité d'accueil**
  - : Chalutiers = 34 unités.
  - : Sardiniers = 34 unités.
  - : Petits métiers = 75 unités
  - : Plaisanciers = 44 unités
  - : Soit au total = **187 unités**

### 1.3 Contraintes Majeures de ce Port :

- Des embarcations de pêche non immatriculées à Mostaganem y activent ce qui pose un sérieux problème quant aux capacités d'accueil de ce port.
- Ajouter à cela, le retard qu'accuse les différents projets d'accompagnement et de commodité tel que station d'avitaillement en carburants et lubrifiants, hall à marée, moyen de mise à sec, entrepôt frigorifique, etc. Ce retard a causé l'hésitation des gens de métiers et armateurs de pêche à transférer leurs activités et par conséquent a sérieusement freiné le transfert de la flottille de pêche du port de commerce.
- Après plusieurs rencontres et réunions ayant regroupé les différentes parties intégrant locales de wilaya, « la direction de la pêche et ressources halieutiques, la chambre de la pêche avec son président, la direction du port de Mostaganem, la filiale EGPP, l'administration maritime et les armateurs», il a été noté plusieurs doléances et préoccupations des armateurs et du président de la chambre de la pêche sur les conditions du transfert de la flottille de pêche.
- Le transfert d'une partie de la flottille de pêche a été fait d'une manière timide ou plutôt informel et reste un bon nombre d'embarcations surtout les chalutiers de gros tonnage qui, selon les armateurs, posent un problème à l'accès.
- Sur le plan commercial, il faut noter que les ressources actuelles de l'EGPP se limitent aux prestations de service de la cale halage, qui est vouée à disparaître avec la réalisation du 3ème Bassin, et les rentrées des taxes parafiscales qui sont dérisoires par rapport aux dépenses engagées.
- Donc, il faut développer d'autres activités connexes liées à la pêche génératrices de ressources durables telles que les concessions à forte valeurs ajoutées afin de préserver et de créer l'emploi.

### 1.4 Actions à entreprendre :

- Mise en place du plan d'amarrage optimal;
- Règlement des problèmes techniques de l'accès au port pour les embarcations de gros tonnage;
- Régularisation de la situation des embarcations non immatriculées à Mostaganem résidents et non

**Section 2 : Exploitation & Investissement**

**2.1. Occupation des Plans d'eau et Terre-pleins**

Le chiffre d'affaires de l'EGPP Mostaganem est composé des éléments suivants :

- ✓ Le plan d'eau
- ✓ Le terre-plein
- ✓ Calle de Hallage
- ✓ Fourniture d'énergie électrique

**a) Occupation des Plans d'eau**

Port	Chalutier	Sardinier	Petit Métier	Plaisancier	Total
Mostaganem	39	51	26	0	116
Sidi Lakhdar	1	9	16	0	26
Salamandre	9	20	2	0	31
<b>Totaux</b>	<b>49</b>	<b>80</b>	<b>44</b>	<b>0</b>	<b>173</b>

**b) Occupation des Terre-pleins**

Port	Surface Totale	Surface Occupée	Total
Mostaganem	-	-	Surface à usage administratif
Sidi Lakhdar	680 m <sup>2</sup>	680 m <sup>2</sup>	Surface à usage administratif
Salamandre	60 m <sup>2</sup>	60 m <sup>2</sup>	Surface à usage administratif
<b>Totaux</b>	<b>740 m<sup>2</sup></b>	<b>740 m<sup>2</sup></b>	Surface à usage administratif

**2.2. Bilan MINAPECHE**

L'EGPP. Mostaganem a lancé en 2006, 2007, 2008,2009 et 2010 avec le groupe EGPP des offres d'investissements d'intérêt national et international au profit du Port de pêche de Sidi Lakhdar. Elles couvrent les volets suivants :

**A- Technique :** Activités de construction et de réparation navales, équipements de levage et de halage.

**B- Conditionnement :** Activités d'entrepôts frigorifiques, fabriques de glace, halles à marée.

**C- Approvisionnement :** Activités de vente de pièces de rechange, de matériel de pêche, et de stations d'avitaillement en carburant et lubrifiant.

**D- Une activité sociale** « Foyer du pêcheur » a été ajoutée sur la base d'un cahier-type de prescriptions techniques et architecturales réalisé par l'EPAU.

**2.2.1 Etat des projets retenus dans le cadre de MINAPPECH**

Port	Nature du Projet	Superficie
Sidi Lakhdar	Station d'avitaillement en carburant et lubrifiants	200 m <sup>2</sup>
	Atelier de construction navale	300 m <sup>2</sup>

**2.2.2 Bilan MINAPPECHE**

Nature de l'Activité	Investisseurs	Montant KDA	Emplois Créés	Taux de réalisation
Station d'avitaillement en carburant et lubrifiants	Sarl ALPETRO (Ex CSDPP)	47.500	17 Postes	100 %
Atelier de Construction Navale	Société Brothers Marine Shipyard	56.200	30 Postes	65 %

**2.2.3 MINAPPECH prochaine édition :**

Les projets mise en compétition lors de la 6<sup>ème</sup> édition de la MINAPPECH (Manifestation pour l'Investissement dans les Ports de Pêche et de Commerce Halieutique) sont les activités suivantes :

**a) Le Port de Pêche de Sidi Lakhdar**

Nature du Projet	Surface M <sup>2</sup>
Atelier de réparation naval	200
Equipement de levage et de halage	-
Comptoir de vente de matériels de pêche	80
Foyer pour pêcheur	200
Fabrique de glace	60
Entrepôt frigorifique	200

**b) Le Port de Pêche et de Plaisance de la Salamandre**

Nature du Projet	Surface M <sup>2</sup>
Fabrique de glace	100
Entrepôt frigorifique	100
Magasin de vente de matériels de pêche	66
Atelier de réparation naval	510
Foyer pour pêcheur	500
Equipement de halage (plan incliné)	-

**2.3 Programme d'investissement et de développement des Ports et Abris de Pêche**

L'exécution du programme des investissements 2013-2018 dans le cadre de la convention Etats / Entreprise Mars 2013 se présente comme suit :

- Programme d'investissement total = 538 000 KDA
- Programme d'investissement d'urgence = 269 000 KDA
- Programme d'investissement à court et moyens terme = 255 000 KDA
- Programme d'investissement productif = 14 000 KDA

## Chapitre IV : Entreprise de Gestion des Ports et Abris de Pêche Mostaganem

### 2.3.1. Programme d'investissement d'urgence

En million DA

<b>1</b>	<b>Bâtiments administratifs</b>	<b>90</b>
	<b>Appontements flottants (U = 4 MDA)</b>	<b>36</b>
	<b>Corps morts (U = 100 000 DA)</b>	<b>18</b>
	<b>Défenses d'accostage (U = 50 000 DA)</b>	<b>10</b>
<b>2</b>	<b>Revêtement des terre-pleins</b>	<b>20</b>
<b>3</b>	<b>Amenées/distribution d'alimentation en eau + énergie électrique</b>	<b>10</b>
	<b>Réseaux (AEP/Assainissement/incendie)</b>	<b>8</b>
	<b>Bâche à eau</b>	<b>15</b>
<b>4</b>	<b>Moyens de récupération des huiles de vidange usées</b>	<b>7</b>
<b>5</b>	<b>Récupérateur des déchets solides (U = 4 Millions)</b>	<b>8</b>
	<b>Camion</b>	<b>16</b>
	<b>Citerne tractable</b>	<b>1</b>
<b>6</b>	<b>Réseau de lutte contre les incendies</b>	<b>30</b>
<b>Total I</b>		<b>269</b>

### 2.3.2 Programme d'investissement à court et moyens terme

En million DA

<b>1</b>	<b>Moyens de mise à sec</b>	
	<b>Elévateur bateau</b>	<b>70</b>
	<b>Chariot Elévateur de 10 Tonnes</b>	<b>10</b>
	<b>Grue mobile 50 Tonnes ( U = 50 Millions DA )</b>	<b>100</b>
	<b>Mise à niveau cale de halage</b>	<b>25</b>
<b>2</b>	<b>Case pêcheurs</b>	<b>30</b>
<b>3</b>	<b>Sanitaires</b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>Centre de soins</b>	<b>10</b>
<b>5</b>	<b>Service vétérinaire</b>	<b>5</b>
<b>Total II</b>		<b>255</b>

### 2.3.3 Programme d'investissement productif

En million DA

	<b>Camion nacelle (U = 8 Millions DA)</b>	<b>8</b>
	<b>Matériels et mobiliers de bureau</b>	<b>2</b>
	<b>Véhicules utilitaires</b>	<b>4</b>
<b>Total III</b>		<b>14</b>
<b>Total Général I+II+III</b>		<b>538</b>

### Section 3 : planification et développement

Le schéma de développement à l'horizon 2025 prend comme références temporelles, les horizons 2015, 2020 et 2025 ; il est structuré comme suit :

#### 3.1.1 Quinquennal 2011 A 2015 :

En fonction des évaluations de la période précédente, il y a lieu de procéder :

- aux analyses et aux ajustements nécessaires à la maîtrise de l'effort de pêche,
- à des campagnes d'évaluation des ressources halieutiques (dans ce cadre, un budget spécial doit être arrêté),
- à l'analyse des résultats des campagnes, à l'identification et à la détermination des actions à engager.

#### 3.1.2 Quinquennal 2016 A 2020 :

Le renouvellement constitue le principe fondamental en terme d'instrument de gestion dans le cadre de l'effort de pêche. Dans ce sens, une attention particulière sera accordée au renouvellement des chalutiers.

#### 3.1.3 Quinquennal 2021 A 2025 :

Cette dernière étape du schéma correspond à une nouvelle actualisation des termes et au réajustement des objectifs tracés en fonction de la connaissance de la ressource, des niveaux de performance du secteur, de ses activités en amont et en aval et en fonction des évolutions scientifiques et technologiques.

### 3.2 LES INVESTISSEMENTS :

Les projections des investissements à l'horizon 2025, concernent trois intervenants :

- **le secteur des travaux publics**, pour les investissements d'infrastructures portuaires ;
- **le secteur de la pêche et de l'aquaculture**, pour les investissements relatifs aux institutions à créer et aux structures de formation, de recherche et de vulgarisation ainsi qu'aux halles à marées ;
- **le secteur privé**, pour les activités en amont et en aval de la production.

L'estimation financière globale (y compris PSRE et PCSC) pour tous les acteurs concernés par les activités de la pêche et de l'aquaculture est de :

## Chapitre IV : Entreprise de Gestion des Ports et Abris de Pêche Mostaganem

	<b>Public</b>	
<b>Travaux Publics Pêche</b>	24,5 Milliards de DA 13,1 Milliards de DA	Pour couvrir 13 opérations Pour couvrir 179 opérations
	<b>Privé</b>	
<b>Investissements privés : Unités de pêche nouvelles : Renouvellement d'unités :</b>	10,4 Milliards de DA 155,8 Milliards de DA 87,8 Milliards de DA	Pour couvrir 64 opérations Pour couvrir 1493 opérations Pour couvrir 1163 opérations

A l'horizon 2025, il est prévu, dans le cadre du SDDAPA, l'injection de 1493 nouvelles unités de pêche (dont 827 déjà inscrites au titre des programmes de développement 2001-2004 et 2005-2009).

Ces nouvelles embarcations induiront la création de près de 23661 emplois directs et de 71000 indirects.

Cet effort de pêche additionnel autorisera des débarquements supplémentaires de 81600 tonnes, augmentant la production totale des pêches maritimes à 221100 tonnes métriques.

De ce fait, le ratio de consommation per capita enregistrera une amélioration sensible par la seule production nationale. Il passera de 5,1 kg en 2005, importations comprises, pour une population de 32,3 millions d'habitants, à près de 6,5 kg en 2025, importations non comprises, pour une population de 42,4 millions d'habitants.

### 3.2.1 La construction navale

Au total, 1829 unités constituent le marché de la construction navale à 2025.

**Pour les petits métiers, au nombre de 1028 unités**, le plan de charge est à répartir sur 5 ans, soit une moyenne de 206 unités/an. Pour une capacité de production estimée à 35 unités/an par chantier, norme acceptable pour cette catégorie d'embarcations, le nombre de chantiers navals nécessaires serait de 6. L'existant étant de 3 (Gouraya, Khemisti et Jijel), il reste à réaliser 3.

**Pour la réalisation de bateaux de moyen tonnage (801 unités)**, le plan de charge est à répartir sur 5 ans, soit une moyenne de 160 unités /an. Pour une capacité de production estimée à 15 bateaux/an/chantier, le nombre de chantiers nécessaires serait de 11. L'existant étant de 5 (BeniSaf, Oran, Arzew, BouHaroun, Zemmouri), il reste à réaliser 6.



**Pour la réalisation des thoniers et des bateaux hauturiers, au nombre de 179**, les investissements directs étrangers doivent être encouragés sous forme de partenariat ou de délocalisation. Le nombre total de chantiers navals à programmer est de 9.

### 3.2.2 L'avitaillement en combustible

Trois types d'actions, relevant du secteur privé, sont à encourager :

- les capacités des stations existantes sont à renforcer ;
- les ports existants démunis de ce type d'installation sont à équiper ;
- les ports en cours de réalisation doivent prévoir des stations d'avitaillement en combustible.

Ceci conduit à programmer l'équipement de 36 ports en station de combustible : 21 stations de capacité de 20 à 50 000 L, au niveau des ports de catégorie II et 15 de 100 000 L, au niveau des ports de catégorie I, dont les 2 grands ports projetés et le port mixte d'Azzefoun.

### 3.2.3 Les halles à marée

Facteur important du développement du secteur, au sens où il commande la chaîne de commercialisation, cette activité nécessite sa généralisation à tous les ports de pêche, quelque soit la catégorie.

Lieu du contrôle sanitaire et donc, de la qualité du produit, mais aussi lieu de gestion et de régulation de la production (prix, fiscalité, statistiques...), les halles à marées existantes devraient être rénovées et adaptées aux normes de salubrité et de fonctionnement requises. En outre, il faudra réaliser 47 nouvelles halles à marées.

### 3.2.4 La chaîne de froid

En plus des installations sur certains navires, de cales frigorifiques, de tunnels de congélation, il est nécessaire d'installer à terre, au niveau des halles à marée ou en extra portuaire, des entrepôts frigorifiques permettant d'éviter la rupture de la chaîne de froid.

Au niveau national, sur la base des volumes des unités arrêtées dans le programme sectoriel, le dimensionnement des entrepôts frigorifiques est sous forme de modules de 20 m<sup>3</sup> par unité.

En sus des 25 unités programmées à 2009, il reste à équiper les 30 autres ports, selon les besoins et le type de production, à l'horizon 2015.

Sachant qu'environ 900 t/jour seront distribués à travers le territoire national, l'obligation de transport sous froid de tous les produits de mer, assurera un plan de charge pour environ 90 camions frigorifiques de 10 tonnes chacun,

### 3.2.5 Les fabriques de glace

Les besoins en glace pour la flottille, pour la commercialisation et pour la distribution des produits de la pêche, sont évalués sur la base de 1 kg de glace pour 1 kg de poisson pêché, soit un total national de 221100 tonnes par an, à 2025.

Parmi les infrastructures portuaires, existantes et celles programmées à 2025, 16 sont actuellement équipées de fabriques de glace. En 2009, 7 autres le seront suite à la mise en œuvre du programme 2005-2009. Il restera à équiper en fabriques de glaces, entre 2010 et 2025, les 33 ports à réaliser.

Le nombre et la capacité des fabriques de glace à réaliser seront déterminés sur la base du niveau de production de chaque infrastructure portuaire.

### 3.2.6 La mise a sec des bateaux

La maintenance, l'entretien et la réparation des bateaux nécessitent des équipements de mise à sec sous diverses formes (élévateur automoteur, cale de halage, synchrolift). Les moyens de mise à sec doivent faire partie intégrante des chantiers et des ateliers.

Avant 2010, il est prévu la réalisation de 18 cales de halage et l'acquisition de 8 moyens de levage. Le programme additionnel à 2025 portera sur les actions suivantes :

- installation d'un élévateur automoteur au niveau de tous les ports dont l'estacade est déjà réalisée (Bouzedjar, Sidi Lakhdar, Zemmouri, Boudis et Collo) ;
- rénovation et équipement de l'ensemble des plans inclinés existants au niveau de tous les ports ;
- réalisation d'une estacade et renforcement du terre-plein attenant, pouvant accueillir un élévateur automoteur d'une capacité de levage de 250 t, au niveau des ports de Stidia, de Gouraya, d'Azzefoun, et d'El Kala II ;
- installation d'un élévateur automoteur au niveau des ports de pêche et de plaisance d'El Djamila et de Tigzirt ;
- réalisation de synchrolifts au niveau des deux futurs grands ports, à l'extrême Ouest et à l'extrême Est ;

- remplacement, au niveau du port de BouHaroun, de l'élévateur actuel, d'une capacité de levage de 150 t, par un autre d'une capacité de 250t (l'estacade du port ayant été réalisée à cet effet).

### 3.2.7 La réparation et la maintenance navales

Les unités programmées en terme de réhabilitation (8), de création d'unités de réparation navale (3) et d'usinage de pièces de rechange (3), en complément aux chantiers navals, peuvent prendre en charge l'ensemble de la flottille nationale.

### 3.2.8 Les cases de pêcheurs

Un plan type de cases de pêcheurs est à concevoir par métier. Ce plan doit tenir compte du volume des engins et des équipements de pêche à remiser ainsi que de l'environnement. Les besoins en réalisation sont fonction de l'importance et des caractéristiques de la flottille.

### 3.2.9 Les conserveries

La valorisation des petits pélagiques sous forme de conserves de sardines, de produits élaborés ou de filets d'anchois, sera prise en charge par des conserveries situées dans des zones extra portuaires.

Ces unités, d'une capacité de capacité de 10 t/j chacune, transformeront 20 % de la production annuelle de petits pélagiques (187000 t), soit 37400 t/an.

Les 9 conserveries existantes sont en cours de réhabilitation. Aussi, il est prévu dans le cadre du présent schéma, la création de 3 unités de transformation et de valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture ainsi que la création de 7 ateliers de salaison, de séchage, de fumage et autres techniques de transformation et de conditionnement des produits

Il faudra 15 conserveries d'une capacité de 10 t/j, réparties le long du littoral. Le choix pourra se porter, dans certaines régions, sur des unités d'une capacité de 20 t/j.

Par ailleurs, 3 nouvelles conserveries sont à implanter à Zemmouri, à Boudis et à Sidi Lakhdar.

## Conclusion

---

*La Terre est notre seule, unique et irremplaçable patrie. L'Humanité, dans sa diversité, appartient au monde vivant et participe à son évolution. Leurs destins sont inséparables. (Charte des Responsabilités humaines, 1999)*

L'ampleur et la rapidité des évolutions de notre planète depuis un siècle, la forte croissance de la population, l'épuisement progressif des ressources et leur mauvaise répartition entre les êtres humains, ainsi que les différents problèmes liés à l'écologiques, sont devenus un réel enjeu politique. Au centre de toutes les discussions et débats politiques ou économiques, la société est devenue très réceptive face à ces problématiques. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant de voir apparaître au sein des établissements financiers, des produits d'investissements 'ISR' mettant en avant des considérations sociales et éthiques pour offrir la possibilité d'investir tout en considérant la notion de responsabilité. Cependant, alors que les individus expriment principalement le désir de pouvoir concrètement soutenir une cause qui leur tient à cœur à travers les produits d'investissement responsable, nous avons vu que l'offre ISR, telle qu'elle est disponible aujourd'hui, ne correspond pas à l'attente du public. D'autre part, nous avons également constaté la diversité des termes utilisés, le manque de transparence, le problème de communication ainsi que le manque de projets concrets, ont rendu la notion de l'ISR vulnérable aux yeux des individus.

On peut dès lors justifier, par les montants investis par la clientèle privée, le fait que les établissements financiers négligent, dans leurs propositions, les perceptions de cette même clientèle, au profit des clients institutionnels.

## BIBLIOGRAPHIE

---

### **Ouvrages :**

Michel Bassand, Métropolisation, Crise écologique et développement durable, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Lausanne, 2000, P56. Jean Yves Martin, Le développement durable ?doctrines pratiques évaluations, (Rapport Brundtland P47), IRD éditions, Paris, 2002, P51

Jean Yves Martin, Le développement durable, doctrines pratiques évaluations, IRD éditions, Paris, 2002, P75

Beat Burgenmeier, Economie du développement durable, 2eme édition, De Boeck, Bruxelles, 2005, P 43-44

Jean-Claude Van Duysen et Stephane Jumel, Le développement durable, L'Harmattan, Paris, 2008, P 18

Yvette Lazzeri, Emmanuelle Moustier, Le développement durable : du concept à la mesure, L'Harmattan, Paris, 2008, P : 20-22, 51-55

Bernard Guibert et Serge Latouche, Antiproductivisme altermondialisme décroissance, Parangon, Lyon, 2006, P 13

Christine Collette, Benoît Pigé,, Économie sociale et solidaire, Dunod, Paris, 2008, P.8,P 21

### **Magazines et Presses :**

Catastrophe de Tchernobyl, accident nucléaire qui s'est produit le 26 avril 1986 dans la centrale nucléaire Lénine en Ukraine qui a provoqué a engendré de lourdes conséquences.

Pierre André/Claude E Delisle/Jean Pierre Revéret, L'évaluation des impacts sur l'environnement, 2eme édition, Presses Internationales Polytechnique, Montréal, 2003, P8, P11

Paolo Baracchini, Guide a la mise en place du management environnemental en entreprise selon ISO 14001, 3eme édition, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 2007, P9  
Agenda 21 : est un plan d'action pour le développement durable en vue du 21EME siècle adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de la Terre, à Rio, en 1992.

Bangladais Muhammad Yunus : Docteur en économie de la Vanderbilt University aux États-Unis L'idée lui est venue durant une terrible famine au Bangladesh en 1974. Le prêt accordé de 27 dollars américains (sans les risques des « prêteurs sur gage ») à un groupe de 42 familles leur a permis de créer de menus objets à vendre. Yunus croyait que proposer de tels prêts disponibles à grande échelle pouvait améliorer la condition de pauvreté du monde rural Bangladesh.

## BIBLIOGRAPHIE

---

La Grameen Bank (littéralement, « Banque des villages ») est une banque spécialisée dans le micro-crédit. Elle a été créée officiellement en 1976 par Muhammad Yunus au Bangladesh. Elle dispose de près de 1 400 succursales et travaille dans plus de 50 000 villages. Depuis sa création, elle a déboursé 4,69 milliards de dollars de prêts et affiche des (1).taux de remboursement de près de 96,54 %. L'organisation et son fondateur ont été récompensés du prix Nobel de la paix en 2006.

Eric Loiselet, ISR et fonds éthiques : des origines à nos jours », Problèmes économiques, La Documentation française, janvier 2002

L'indice des 500 entreprises les plus représentatives de Wall Street

ISR, Association Ecole de Guerre Economique, Christian Harbulot, 03/08, P :8-9

Cédric Paulin, Fondation pour la recherche stratégique, « La stratégie d'investissement éthique du fond pétrolier norvégien et les entreprises d'armement », 16 février 2006.

### **Mémoires**

L'analyse de la performance financière des fonds socialement responsable, Bouchra Lahmeur, Université Du Québec, Juin 2009, P :10-12

les performances de l'investissement socialement responsable, mémoire fin d'études, M. Thierry Foucault:HEC Paris, mai 2006, P :25-26

### **Sites internet :**

<http://www.euractiv.com/fr/developpement-durable/dveloppement-durable-introduction/article-120357>, Publié: mercredi 18 août 2004, Mis à jour: mardi 30 janvier 2007

[http://wikipedia.org/wiki/ISO-26000#cite\\_note3-5](http://wikipedia.org/wiki/ISO-26000#cite_note3-5)

<http://www.oecd.org>

[http://www .social Investment.2003](http://www.socialInvestment.2003)

<http://www.novethic.fr>

# RESUME

---

## **Introduction**

L'Investissement Socialement Responsable (ISR), nouvelle forme d'investissement intégrant le respect des valeurs éthiques, de protection de l'environnement, d'amélioration des conditions sociales ou de « bonne » gouvernance, attire de plus en plus l'intérêt des investisseurs institutionnels et privés mais également du monde académique. Historiquement, les placements dits « éthiques » sont les premiers à voir le jour dans les années 1920 et excluent de leur sélection les sociétés orientées sur des activités immorales (alcool, tabac, nucléaire...). Les placements « socialement responsables » apparaissent plus tard (fin des années 1980 aux USA et en Grande-Bretagne) et adoptent une technique dite « d'inclusion ».

L'objectif de ce mémoire est de savoir comment peut contribuer l'ISR à relancer une nouvelle dynamique économique dans le contexte du développement durable.

Première hypothèse : ISR de maîtriser les risques dans une optique d'une meilleure performance financière à long terme.

Deuxième hypothèse : ISR permet d'appréhender l'acte d'investissement avec une approche éthique.

# RESUME

---

## Partie théorique

### Chapitre I : Le développement durable

#### 1. Définition du développement durable

Plusieurs définitions peuvent être données au développement durable :

- La définition la plus connue du développement durable est celle qui figure dans le rapport de Brundtland 1987 « Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures »<sup>6</sup>

- « Le développement durable consiste précisément en l'harmonisation des dimensions économiques, environnementales et sociales. Il ne suppose donc ni conflit insurmontable ni arbitrage, mais plutôt des réaménagements et une conciliation.»<sup>7</sup>

- « Un développement est durable s'il garantit la satisfaction des besoins de la génération actuelle de tous les pays et de tous les groupes de populations, sans porter préjudice à la possibilité de générations futures de satisfaire ses besoins, et en sauvegardant la biodiversité.»<sup>8</sup>

- Jean Yves Martin considère que « La définition actuelle du développement durable permet de faire ressortir trois critères de durabilité : l'accessibilité de tous à l'ensemble des biens et services, le renforcement des capacités de toutes sortes et l'équité face à l'ensemble des ressources disponibles et transmissibles. »<sup>9</sup>

#### 2 Les caractéristiques du développement durable

Beat Burgenmeier<sup>10</sup> résume les caractéristiques principales du DD comme suit :

- **Une approche mondiale :** Le DD est un modèle qui considère que la dégradation de l'environnement est un problème planétaire qui concerne, à la fois, le Nord et le Sud. Cependant, l'adoption du DD au niveau des deux pôles diffère. Au nord, la limitation des déchets et des agents polluants tels que le CO<sub>2</sub>, CFC... est prioritaire, tandis qu'au Sud on se focalise sur la maîtrise de la croissance démographique qui représente, selon l'expérience de l'Occident, un facteur principal d'accroissement de déchets et de la pollution.

---

<sup>6</sup> Jean Yves Martin, Le développement durable ?doctrines pratiques évaluations, (Rapport Brundtland P47), IRD éditions, Paris, 2002, P51

<sup>7</sup> Pierre André/Claude E Delisle/Jean Pierre Revéret, L'évaluation des impacts sur l'environnement, 2eme édition, Presses Internationales Polytechnique, Montréal, 2003, P8

<sup>8</sup> Paolo Baracchini, Guide a la mise en place du management environnemental en entreprise selon ISO 14001, 3eme édition, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 2007, P9

<sup>9</sup> Jean Yves Martin, Le développement durable, doctrines pratiques évaluations, IRD éditions, Paris, 2002, P75

<sup>10</sup>Paolo Baracchini, Guide a la mise en place du management environnemental en entreprise selon ISO 14001, 3eme édition, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 2007, P9



# RESUME

---

- **Un développement économique** : le changement qualitatif du sentier de la croissance nécessite un changement de la structure, de la production et de la consommation. Dans une optique économique, ce changement qui cherche l'efficacité économique est obtenu par la prise en compte de tous les coûts, par le progrès technique et le changement des préférences des consommateurs.

- **Une gestion écologique** : Le DD représente une nouvelle aire de responsabilité écologique mondiale qui cherche à maintenir l'équilibre naturel de planète, ainsi qu'atténuer l'irréversibilité de certaines actions polluantes commises dans le passé. Cette nouvelle vision se base sur la gestion rationnelle du capital naturel afin de permettre aux générations futures de satisfaire leurs besoins. Entre promotion des bioproduits, recyclage des déchets, préservation de la biodiversité ou encore la diminution des rejets liquides et gazeux générés par l'activité économique. Cette dimension est considérée comme l'axe principal du modèle du développement durable.

- **Une révolution sociale** : La croissance économique traditionnelle a engendré un clivage social entre le Nord et le Sud, ainsi qu'un problème des inégalités sociales au sein de la même société. Le DD a pris en compte ce facteur en considérant que la liberté du choix économique individuel non contraint par la pollution, la famine et l'ignorance comme étant la condition indispensable pour le bon fonctionnement des marchés. La lutte contre la pauvreté reste un des principaux aspects de la dimension sociale du développement durable.

Ces caractéristiques principales ont conduit à définir le développement durable en termes interactifs des dimensions économique, écologique et sociale.

## Section 2 : la responsabilité sociale ISO 26000

### 1 Portée de la norme :

Le projet final de norme internationale sur la responsabilité sociétale des organisations ISO 26000 a été approuvé à une large majorité (93 %) par les pays et organisations membres de l'ISO.

Issue d'un consensus international <sup>11</sup>, 99 pays ont collaboré à la création de cette norme, mais certains ne l'ont finalement pas voté : Les États-Unis, Cuba, l'Inde, le Luxembourg, la Turquie <sup>12</sup>.

Selon D. Gauthier, président de la commission Responsabilité sociétale à l'AFNOR : « la 26000 n'est pas un document amené à faire l'objet de certifications, c'est un document qui tiendra compte de la diversité des situations. C'est un outil de progrès dans une logique de responsabilité sociétale et de progrès permanent et participatif, respectueux de l'environnement, respectueux des agents, et des hommes et des femmes à l'extérieur, tout en

---

<sup>11</sup> [http://wikipedia.org/wiki/ISO-26000#cite\\_note3](http://wikipedia.org/wiki/ISO-26000#cite_note3)

<sup>12</sup> [http://wikipedia.org/wiki/ISO-26000#cite\\_note4](http://wikipedia.org/wiki/ISO-26000#cite_note4)

# RESUME

---

assurant la pérennité économique. Nous sommes dans une logique d'ouverture et d'évolution de culture »<sup>13</sup>.

## 2 Objectifs de la norme ISO 26000

- Guider les organismes dans la prise en charge des responsabilités sociétales.
- Proposer un cadre pour :
  - permettre la responsabilité sociétale
  - identifier et dialoguer avec les parties prenantes
  - crédibiliser la communication à propos de la responsabilité sociétale
- Valoriser les résultats obtenus
- Améliorer les liens avec les clients, par un accroissement de la satisfaction et de la confiance
- Faire la promotion d'une terminologie unique au sujet de la responsabilité sociétale
- Assurer la cohérence avec les documents existants et les autres normes ISO

## Chapitre II : ISR ; concept et enjeu

### 1 Origines :

L'investissement éthique peut donc être perçu comme un phénomène récent. Néanmoins, un regard sur le passé nous indique que ces origines sont très anciennes puisque celles ci remontent aux textes fondateurs des principales religions. John Wesley, fondateur du mouvement Méthodiste, rappelait ainsi que l'emploi de l'argent était l'un des sujets les plus importants évoqués par les enseignements du Nouveau Testament. Les premiers pas de l'investissement éthique remontent au XVIIe siècle, lorsque les quakers refusaient d'investir dans le secteur de l'armement et le commerce des esclaves, deux marchés à forte rentabilité.

Les congrégations religieuses auront été les premières à se préoccuper de « mettre en cohérence leurs principes et leurs comportements financiers »<sup>14</sup>.

### 2. Définition :

L'ISR est une stratégie d'investissement qui concilie la recherche de la performance financière, avec la prise en compte de critères sociaux et environnementaux. Cette démarche

---

<sup>13</sup>[http://wikipedia.org/wiki/ISO-26000#cite\\_note5](http://wikipedia.org/wiki/ISO-26000#cite_note5)

<sup>14</sup> Eric Loiselet, ISR et fonds éthiques : des origines à nos jours », Problèmes économiques, La Documentation française, janvier 2002.

## RESUME

---

provient de l'application à la gestion de portefeuilles des principes du développement durable, selon lesquels tout modèle de croissance économique à long terme doit aussi respecter l'Homme et son environnement, au profit des générations présentes et futures. En d'autres termes, l'ISR est un investissement financier qui se caractérise par la prise en compte de critères de natures financière et extra-financière au cours du processus décisionnel le concernant. Le plus souvent, il associera des critères de rentabilité à d'autres d'ordre social, culturel, environnemental ou éthique. Cette définition de l'ISR est ouverte et les formes qu'il est amené à pouvoir prendre dans son spectre revêtent une certaine diversité.

### Chapitre III : Mesure de la performance

#### 1 Mesure de performance extra financière :

L'idée est de s'attarder sur des critères non financiers pour noter un investissement. On va donc évaluer l'implication de l'entreprise sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).<sup>15</sup>

##### 1.1 Principe de gouvernance

La **gouvernance** correspond aux règles qui gouvernent le fonctionnement des entreprises, et notamment la responsabilité des dirigeants vis-à-vis des actionnaires. Ce sont principalement les enjeux liés à la façon dont les responsables rendent des comptes sur la bonne gestion des affaires et sur la manière dont leurs intérêts sont pris en considération dans les décisions de l'entreprise.

Dans le contexte de l'Investissement socialement responsable, le succès d'une bonne gouvernance tend à s'orienter sur des aspects autres que l'accomplissement des objectifs financiers. **Responsabilité des entreprises et éthique** deviennent les maîtres mot d'une gouvernance exemplaire. L'entreprise se doit de définir clairement ses **ambitions éthiques**, mais aussi de rendre des comptes sur ses actes et sur leurs conséquences.<sup>11</sup>

##### 1.2 Engagement environnemental

Les entreprises peuvent jouer un rôle considérable pour la préservation et la protection de l'environnement dans la mesure où ce sont elles qui polluent le plus et consomment les plus grandes quantités d'énergie.<sup>12</sup>

---

<sup>15</sup><sub>12</sub> [www.novethic.fr](http://www.novethic.fr)

# RESUME

---

L'**investissement socialement responsable** se base donc sur l'**implication des entreprises dans les problématiques environnementales**. Cette exigence peut se traduire par une politique de **réduction de consommation d'énergie** (bâtiment éco conçu par exemple, respect des critères de Haute Qualité Environnementale), par l'application de procédés d'éco conception dans les produits vendus ou encore le recyclage des déchets, l'incitation à ne pas imprimer les courriers électroniques pour contribuer à économiser les ressources papier ...<sup>13</sup>

## 1.3 Responsabilité sociale

L'entreprise est au cœur d'un réseau social composé des salariés, des fournisseurs, des clients et des parties prenantes. L'investissement socialement responsable tend à exiger des entreprises une bonne gestion de ce réseau social et le respect des droits liés à la personne. Ainsi, une entreprise qui appliquera une politique de ressources humaine saine (pas de discrimination, promotion interne, lutte contre la corruption, protection sociale et médicale, etc...) se verra attribuer une bonne notation en matière d'**engagement social**.

En faisant de ces trois critères l'essence même de l'**investissement socialement responsable**, celui-ci apparaît comme l'adaptation du **développement durable** dans le milieu financier.<sup>14</sup>

## 2 Mesures de performance financière

La performance financière d'un point de vue boursier implique systématiquement la mesure de la performance d'un titre, d'un fonds ou d'un portefeuille. En cela, elle s'apparente à la gestion de portefeuille. Pour mesurer la performance financière de l'ISR, on peut utiliser les mêmes techniques de mesure de performance mobilisées dans la finance traditionnelle.

La façon la plus simple pour mesurer la rentabilité de l'ISR est d'utiliser les techniques issues d'un cadre « Moyenne-Variance ». Cependant, ce type de mesure n'est pas ajusté au risque. Les mesures ajustées au risque sont privilégiées afin d'affiner ou d'isoler encore plus l'influence de l'ISR sur la performance. Il s'agit essentiellement de :<sup>16</sup>

**2.1 L'indice de Sharpe :** il mesure l'écart de rentabilité d'un portefeuille d'actifs financiers par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (autrement dit la prime de risque, positive ou négative), divisé par un indicateur de risque, l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (autrement dit sa volatilité).<sup>16</sup>

---

<sup>13-14</sup> [www.novethic.fr](http://www.novethic.fr)

<sup>16</sup> <sup>16</sup> les performances de l'investissement socialement responsable, mémoire fin d'études, M. Thierry Foucault:HEC Paris, mai 2006, P :25-26

## RESUME

---

$$S = \frac{R_p - R_f}{\sigma_p}$$

Avec :

$R_p$  : la rentabilité du portefeuille

$R_f$  : le taux sans risque

$\sigma_p$  : l'écart-type du portefeuille

**2.2 L'indice de Jensen :** Basée sur le CAPM (MEDAF), cette méthode d'évaluation compare le portefeuille à analyser à une combinaison de l'actif sans risque et du portefeuille de marché.<sup>17</sup>

$$\alpha_p = R_p - R_f + \beta_p (R_M - R_f)$$

Avec :

$R_p$  : la rentabilité du portefeuille

$R_f$  : le taux sans risque

$R_M$  : la rentabilité du marché

$\alpha_p$  : l'alpha de Jensen

$\beta_p$  : le beta du portefeuille

**2.3 l'indice de Treynor :** c'est un indicateur financier utilisé pour évaluer la rentabilité d'un portefeuille.<sup>18</sup>

$$T = \frac{R_p - f}{\beta_p}$$

Avec :

$R_p$  : la rentabilité du portefeuille

$R_f$  : le taux sans risque

$\beta_p$  : le bêta du portefeuille

---

<sup>17</sup> -<sup>18</sup> les performances de l'investissement socialement responsable, mémoire fin d'études, M. Thierry Foucault:HEC Paris, mai 2006, P :25-26

# RESUME

---

## Partie Pratique

### Chapitre IV cas pratique EGPP

#### Section 1 : Présentation

##### 1.1. Création

L'EGPP. Mostaganem a été créée, à l'instar de l'ensemble des EGPP au nombre de dix, en vertu des résolutions :

- Le 27 juin 2004, l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'EGPP. Mostaganem a procédé à l'installation des organes et structures de gestion de l'EGPP. Mostaganem, filiale de l'Entreprise Portuaire de Mostaganem, constitués par le Directeur Général, le Commissaire aux comptes, le Comité Consultatif Interne de Concertation « C.C.I » avec une composante du Directeur Général de l'EGPP. Mostaganem en qualité du Président du C.C.I, du Directeur de la Capitainerie de l'E.P. Mostaganem et du Directeur de la Chambre de la Pêche et de l'Aquaculture de Mostaganem, tous deux membres du C.C.I.
- Le statut juridique de l'EGPP. Mostaganem a été modifié et transformé d'EURL/EGPP Mostaganem filiale de l'EPM en SPA suite à la résolution n°03 du C.C.I. N°01 le 17/04/2013.
- **Dénomination** : Entreprise de Gestion des Ports et Abris de Pêche Mostaganem
- **Capital social** : 20 000 000,00 DA
- **Forme juridique** : SPA
- **Actionnaires** : Entreprise Portuaire de Mostaganem (EPM)
- **Siège social** : Quai du Maghreb port de Mostaganem – Mostaganem.
- **Date de constitution et durée de vie de l'entreprise** : 17 Juillet 2004 pour une durée de 99 ans.

##### 1.1.2. Missions

- **Activités commerciales** : Gestion, exploitation, développement et stratégie économique des ports de pêche.
- **Activités de services publics** : Sécurité, lutte contre anti-pollution, éclairage des voies publiques, entretien, règlement de circulation et l'entretien des superstructures portuaires.

##### 1.1.3. Organisation au 31/12/2013

- Direction Générale (01),
- Service Comptabilité et finances (02),
- Département d'Exploitation et Développement (33),
- Département Ressource Humain, Administration Générale et moyenne Généraux (03),

#### 1.2. Ports rattachés à l'EGPP Mostaganem

##### 1.2.1. Le Port de Mostaganem

## RESUME

---

- Longueur de quai : 140 ml
- Appontement de pêche : 93 ml
- Estacade de pêche : 19 ml
- Plan incliné d'une longueur de 49 ml équipé de trois berceaux dont deux d'une capacité de levage de 100 tonnes et un ber central de 250 tonnes.
  
- **Terre-plein** : 9000 m<sup>2</sup>
- **Capacité d'accueil** : Chalutiers = 33 unités.  
: Sardiniers = 37 unités.  
: Petits métiers= 85 unités  
: soit au total = **155 unités**
  
- **Existant** : Chalutiers = 32 unités.  
: Sardiniers = 42 unités.  
: Petits métiers= 84 unités  
: soit au total = **158 unités**
  
- Une halle de vente = 4550 m<sup>2</sup>
- Une unité ECOREP = 450 m<sup>2</sup>
- Une station gas-oil = 339 m<sup>2</sup>

**NB** : L'accostage au port de Mostaganem d'un nombre important d'embarcations de pêche immatriculées hors la circonscription maritime locale de la wilaya de Mostaganem est la cause principale de la saturation du plan d'eau d'où les stationnements anarchiques au niveau des postes de commerce retardant les opérations de manutention.

### 1.2.2. Le Port de Pêche de Sidi Lakhdar

C'est un port dont la réalisation a été décidée pour servir et développer l'activité pêche installée dans la zone Est de la Wilaya de Mostaganem. Il a été conçu pour une capacité d'accueil de 106 embarcations de différent tonnage. Le port a été mis en service en avril 2005 et abrite actuellement 71 embarcations de différent tonnage.

Les principales caractéristiques de ce Port se résument comme suit :

- Jetée principale = 610 ml
- Jetée secondaire = 330 ml
- 3 quais = 496 ml
- 3 appontements = 342 ml
- Plan incliné = 40,00 ml x 12,50 ml
- Estacade de pêche (réservée à la mise en place d'un élévateur de bateaux) = 8,60 ml x 60,00 ml.
  
- Plan d'eau = 5 hectares.
- Terre-plein = 6 hectares.
  
- **Capacité d'accueil** : Chalutiers = 18 unités.

## RESUME

---

: Sardiniers = 32 unités.  
: Petits métiers= 56 unités  
: Soit au total = **106 unités**

➤ **Existant** : Chalutiers = 06 unités.  
: Sardiniers = 35 unités.  
: Petits métiers= 30 unités  
: Soit au total = **71 unités**

- Une station gas-oil = 200 m<sup>2</sup>
- Un atelier de Construction Naval = 300 m<sup>2</sup> (dont les travaux sont à l'arrêt)
- Ces deux investissements ont fait l'objet d'attribution de concessions au port dans le cadre des MINAPPECH.
- Le port est délimité par arrêté de wilaya n°426 du 08/06/2005 et clôturé en métal nécessitant une opération d'entretien.
- Le Port emploie trois (03) surveillants de port et quatre (04) gardiens.

➤ **Contraintes Majeures de ce Port :**

Parmi les contraintes majeures de ce port sont l'accès et le phénomène d'ensablement perpétuel.

Aussi, il est à noter que certaines embarcations immatriculées à ce port demeurent occuper des places au port de la Salamandre. Cette situation doit être réglée au plus vite afin d'éviter d'autres sources de problème.

### 1.2.3. Le Port de Pêche et de Plaisance de la Salamandre

Parmi les raisons de la réalisation de cette infrastructure, d'une capacité d'accueil de 187 embarcations dont 44 plaisanciers, est de permettre le désengorgement de port commercial de la ville qui connaît ces dernières années une intense activité, après sa désignation parmi les ports destinés à recevoir des marchandises hors conteneurs notamment l'orientation du trafic véhicules.

Les principales caractéristiques de ce Port se résument comme suit :

- Jetée principale = 707 ml
  - Jetée secondaire = 290 ml
  - 04 quais = 415 ml
  - 06 appontements = 770 ml
  - Plan incliné = 40m x 10m
  - Plan d'eau = 7,50 hectares
  - Terre-plein = 3,20 hectares
- **Capacité d'accueil** : Chalutiers = 34 unités.



## RESUME

---

- : Sardiniers = 34 unités.
- : Petits métiers = 75 unités
- : Plaisanciers = 44 unités
- : Soit au total = **187 unités**

### 1.3 Contraintes Majeures de ce Port :

- Des embarcations de pêche non immatriculées à Mostaganem y activent ce qui pose un sérieux problème quant aux capacités d'accueil de ce port.
- Ajouter à cela, le retard qu'accuse les différents projets d'accompagnement et de commodité tel que station d'avitaillement en carburants et lubrifiants, hall à marée, moyen de mise à sec, entrepôt frigorifique, etc. Ce retard a causé l'hésitation des gens de métiers et armateurs de pêche à transférer leurs activités et par conséquent a sérieusement freiné le transfert de la flottille de pêche du port de commerce.
- Après plusieurs rencontres et réunions ayant regroupé les différentes parties intégrantes locales de wilaya, « la direction de la pêche et ressources halieutiques, la chambre de la pêche avec son président, la direction du port de Mostaganem, la filiale EGPP, l'administration maritime et les armateurs», il a été noté plusieurs doléances et préoccupations des armateurs et du président de la chambre de la pêche sur les conditions du transfert de la flottille de pêche.
- Le transfert d'une partie de la flottille de pêche a été fait d'une manière timide ou plutôt informel et reste un bon nombre d'embarcations surtout les chalutiers de gros tonnage qui, selon les armateurs, posent un problème à l'accès.
- Sur le plan commercial, il faut noter que les ressources actuelles de l'EGPP se limitent aux prestations de service de la cale halage, qui est vouée à disparaître avec la réalisation du 3ème Bassin, et les rentrées des taxes parafiscales qui sont dérisoires par rapport aux dépenses engagées.
- Donc, il faut développer d'autres activités connexes liées à la pêche génératrices de ressources durables telles que les concessions à forte valeurs ajoutées afin de préserver et de créer l'emploi.

### 1.4 Actions à entreprendre :

- Mise en place du plan d'amarrage optimal;
- Règlement des problèmes techniques de l'accès au port pour les embarcations de gros tonnage;
- Régularisation de la situation des embarcations non immatriculées à Mostaganem résidents et non

# RESUME

## Section 2 : Exploitation & Investissement

### 2.1. Occupation des Plans d'eau et Terre-pleins

Le chiffre d'affaires de l'EGPP Mostaganem est composé des éléments suivants :

- ✓ Le plan d'eau
- ✓ Le terre-plein
- ✓ Calle de Hallage
- ✓ Fourniture d'énergie électrique

#### a) Occupation des Plans d'eau

Port	Chalutier	Sardinier	Petit Métier	Plaisancier	Total
Mostaganem	39	51	26	0	116
Sidi Lakhdar	1	9	16	0	26
Salamandre	9	20	2	0	31
<b>Totaux</b>	<b>49</b>	<b>80</b>	<b>44</b>	<b>0</b>	<b>173</b>

#### b) Occupation des Terre-pleins

Port	Surface Totale	Surface Occupée	Total
Mostaganem	-	-	Surface à usage administratif
Sidi Lakhdar	680 m <sup>2</sup>	680 m <sup>2</sup>	Surface à usage administratif
Salamandre	60 m <sup>2</sup>	60 m <sup>2</sup>	Surface à usage administratif
<b>Totaux</b>	<b>740 m<sup>2</sup></b>	<b>740 m<sup>2</sup></b>	Surface à usage administratif

### 2.2. Bilan MINAPECHE

L'EGPP. Mostaganem a lancé en 2006, 2007, 2008,2009 et 2010 avec le groupe EGPP des offres d'investissements d'intérêt national et international au profit du Port de pêche de Sidi Lakhdar. Elles couvrent les volets suivants :

**A- Technique :** Activités de construction et de réparation navales, équipements de levage et de halage.

**B- Conditionnement :** Activités d'entrepôts frigorifiques, fabriques de glace, halles à marée.

**C- Approvisionnement :** Activités de vente de pièces de rechange, de matériel de pêche, et de stations d'avitaillement en carburant et lubrifiant.

**D- Une activité sociale** « Foyer du pêcheur » a été ajoutée sur la base d'un cahier-type de prescriptions techniques et architecturales réalisé par l'EPAU.

#### 2.2.1 Etat des projets retenus dans le cadre de MINAPPECH

## RESUME

Port	Nature du Projet	Superficie
Sidi Lakhdar	Station d'avitaillement en carburant et lubrifiants	200 m <sup>2</sup>
	Atelier de construction navale	300 m <sup>2</sup>

### 2.2.2 Bilan MINAPPECHE

Nature de l'Activité	Investisseurs	Montant KDA	Emplois Créés	Taux de réalisation
Station d'avitaillement en carburant et lubrifiants	Sarl ALPETRO (Ex CSDPP)	47.500	17 Postes	100 %
Atelier de Construction Navale	Société Brothers Marine Shipyard	56.200	30 Postes	65 %

### 2.2.3 MINAPPECH prochaine édition :

Les projets mise en compétition lors de la 6<sup>ème</sup> édition de la MINAPPECH (Manifestation pour l'Investissement dans les Ports de Pêche et de Commerce Halieutique) sont les activités suivantes :

#### a) Le Port de Pêche de Sidi Lakhdar

Nature du Projet	Surface M <sup>2</sup>
Atelier de réparation naval	200
Equipement de levage et de halage	-
Comptoir de vente de matériels de pêche	80
Foyer pour pêcheur	200
Fabrique de glace	60
Entrepôt frigorifique	200

#### b) Le Port de Pêche et de Plaisance de la Salamandre

Nature du Projet	Surface M <sup>2</sup>
Fabrique de glace	100
Entrepôt frigorifique	100
Magasin de vente de matériels de pêche	66
Atelier de réparation naval	510
Foyer pour pêcheur	500
Equipement de halage (plan incliné)	-

### 2.3 Programme d'investissement et de développement des Ports et Abris de Pêche

L'exécution du programme des investissements 2013-2018 dans le cadre de la convention Etats / Entreprise Mars 2013 se présente comme suit :

- Programme d'investissement total = 538 000 KDA
- Programme d'investissement d'urgence = 269 000 KDA
- Programme d'investissement à court et moyens terme = 255 000 KDA

## RESUME

- Programme d'investissement productif =14 000 KDA

### 2.3.1. Programme d'investissement d'urgence

En million DA

<b>1</b>	<b>Bâtiments administratifs</b>	<b>90</b>
	<b>Appontements flottants (U = 4 MDA)</b>	<b>36</b>
	<b>Corps morts (U = 100 000 DA)</b>	<b>18</b>
	<b>Défenses d'accostage (U = 50 000 DA)</b>	<b>10</b>
<b>2</b>	<b>Revêtement des terre-pleins</b>	<b>20</b>
<b>3</b>	<b>Amenées/distribution d'alimentation en eau + énergie électrique</b>	<b>10</b>
	<b>Réseaux (AEP/Assainissement/incendie)</b>	<b>8</b>
	<b>Bâche à eau</b>	<b>15</b>
<b>4</b>	<b>Moyens de récupération des huiles de vidange usées</b>	<b>7</b>
<b>5</b>	<b>Récupérateur des déchets solides (U = 4 Millions)</b>	<b>8</b>
	<b>Camion</b>	<b>16</b>
	<b>Citerne tractable</b>	<b>1</b>
<b>6</b>	<b>Réseau de lutte contre les incendies</b>	<b>30</b>
<b>Total I</b>		<b>269</b>

### 2.3.2 Programme d'investissement à court et moyens terme

En million DA

	<b>Moyens de mise à sec</b>	
<b>1</b>	<b>Elévateur bateau</b>	<b>70</b>
	<b>Chariot Elévateur de 10 Tonnes</b>	<b>10</b>
	<b>Grue mobile 50 Tonnes ( U = 50 Millions DA )</b>	<b>100</b>
	<b>Mise à niveau cale de halage</b>	<b>25</b>
<b>2</b>	<b>Case pêcheurs</b>	<b>30</b>
<b>3</b>	<b>Sanitaires</b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>Centre de soins</b>	<b>10</b>
<b>5</b>	<b>Service vétérinaire</b>	<b>5</b>
<b>Total II</b>		<b>255</b>

### 2.3.3 Programme d'investissement productif

En million DA

	<b>Camion nacelle (U = 8 Millions DA)</b>	<b>8</b>
	<b>Matériels et mobiliers de bureau</b>	<b>2</b>
	<b>Véhicules utilitaires</b>	<b>4</b>
<b>Total III</b>		<b>14</b>
<b>Total Général I+II+III</b>		<b>538</b>

# RESUME

---

## **Section 3 : planification et développement**

Le schéma de développement à l'horizon 2025 prend comme références temporelles, les horizons 2015, 2020 et 2025 ; il est structuré comme suit :

### **3.1.1 Quinquennal 2011 A 2015 :**

En fonction des évaluations de la période précédente, il y a lieu de procéder :

- aux analyses et aux ajustements nécessaires à la maîtrise de l'effort de pêche,
- à des campagnes d'évaluation des ressources halieutiques (dans ce cadre, un budget spécial doit être arrêté),
- à l'analyse des résultats des campagnes, à l'identification et à la détermination des actions à engager.

### **3.1.2 Quinquennal 2016 A 2020 :**

Le renouvellement constitue le principe fondamental en terme d'instrument de gestion dans le cadre de l'effort de pêche. Dans ce sens, une attention particulière sera accordée au renouvellement des chalutiers.

### **3.1.3 Quinquennal 2021 A 2025 :**

Cette dernière étape du schéma correspond à une nouvelle actualisation des termes et au réajustement des objectifs tracés en fonction de la connaissance de la ressource, des niveaux de performance du secteur, de ses activités en amont et en aval et en fonction des évolutions scientifiques et technologiques.

## **3.2 LES INVESTISSEMENTS :**

Les projections des investissements à l'horizon 2025, concernent trois intervenants :

- **le secteur des travaux publics**, pour les investissements d'infrastructures portuaires ;
- **le secteur de la pêche et de l'aquaculture**, pour les investissements relatifs aux institutions à créer et aux structures de formation, de recherche et de vulgarisation ainsi qu'aux halles à marées ;
- **le secteur privé**, pour les activités en amont et en aval de la production.

## RESUME

L'estimation financière globale (y compris PSRE et PCSC) pour tous les acteurs concernés par les activités de la pêche et de l'aquaculture est de :

	<b>Public</b>	
<b>Travaux Publics Pêche</b>	24,5 Milliards de DA 13,1 Milliards de DA	Pour couvrir 13 opérations Pour couvrir 179 opérations
	<b>Privé</b>	
<b>Investissements privés : Unités de pêche nouvelles : Renouvellement d'unités :</b>	10,4 Milliards de DA 155,8 Milliards de DA 87,8 Milliards de DA	Pour couvrir 64 opérations Pour couvrir 1493 opérations Pour couvrir 1163 opérations

A l'horizon 2025, il est prévu, dans le cadre du SDDAPA, l'injection de 1493 nouvelles unités de pêche (dont 827 déjà inscrites au titre des programmes de développement 2001-2004 et 2005-2009).

Ces nouvelles embarcations induiront la création de près de 23661 emplois directs et de 71000 indirects.

Cet effort de pêche additionnel autorisera des débarquements supplémentaires de 81600 tonnes, augmentant la production totale des pêches maritimes à 221100 tonnes métriques.

De ce fait, le ratio de consommation per capita enregistrera une amélioration sensible par la seule production nationale. Il passera de 5,1 kg en 2005, importations comprises, pour une population de 32,3 millions d'habitants, à près de 6,5 kg en 2025, importations non comprises, pour une population de 42,4 millions d'habitants.

### 3.2.1 La construction navale

Au total, 1829 unités constituent le marché de la construction navale à 2025.

**Pour les petits métiers, au nombre de 1028 unités**, le plan de charge est à répartir sur 5 ans, soit une moyenne de 206 unités/an. Pour une capacité de production estimée à 35 unités/an par chantier, norme acceptable pour cette catégorie d'embarcations, le nombre de chantiers navals nécessaires serait de 6. L'existant étant de 3 (Gouraya, Khemisti et Jijel), il reste à réaliser 3.

**Pour la réalisation de bateaux de moyen tonnage (801 unités)**, le plan de charge est à répartir sur 5 ans, soit une moyenne de 160 unités /an. Pour une capacité de production

## RESUME

---

estimée à 15 bateaux/an/chantier, le nombre de chantiers nécessaires serait de 11. L'existant étant de 5 (BeniSaf, Oran, Arzew, BouHaroun, Zemmouri), il reste à réaliser 6.

**Pour la réalisation des thoniers et des bateaux hauturiers, au nombre de 179**, les investissements directs étrangers doivent être encouragés sous forme de partenariat ou de délocalisation. Le nombre total de chantiers navals à programmer est de 9.

### **3.2.2 L'avitaillement en combustible**

Trois types d'actions, relevant du secteur privé, sont à encourager :

- les capacités des stations existantes sont à renforcer ;
- les ports existants démunis de ce type d'installation sont à équiper ;
- les ports en cours de réalisation doivent prévoir des stations d'avitaillement en combustible.

Ceci conduit à programmer l'équipement de 36 ports en station de combustible : 21 stations de capacité de 20 à 50 000 L, au niveau des ports de catégorie II et 15 de 100 000 L, au niveau des ports de catégorie I, dont les 2 grands ports projetés et le port mixte d'Azzefoun.

### **3.2.3 Les halles à marée**

Facteur important du développement du secteur, au sens où il commande la chaîne de commercialisation, cette activité nécessite sa généralisation à tous les ports de pêche, quelque soit la catégorie.

Lieu du contrôle sanitaire et donc, de la qualité du produit, mais aussi lieu de gestion et de régulation de la production (prix, fiscalité, statistiques...), les halles à marées existantes devraient être rénovées et adaptées aux normes de salubrité et de fonctionnement requises. En outre, il faudra réaliser 47 nouvelles halles à marées.

### **3.2.4 La chaîne de froid**

En plus des installations sur certains navires, de cales frigorifiques, de tunnels de congélation, il est nécessaire d'installer à terre, au niveau des halles à marée ou en extra portuaire, des entrepôts frigorifiques permettant d'éviter la rupture de la chaîne de froid.

## RESUME

---

Au niveau national, sur la base des volumes des unités arrêtées dans le programme sectoriel, le dimensionnement des entrepôts frigorifiques est sous forme de modules de 20 m<sup>3</sup> par unité.

En sus des 25 unités programmées à 2009, il reste à équiper les 30 autres ports, selon les besoins et le type de production, à l'horizon 2015.

Sachant qu'environ 900 t/jour seront distribués à travers le territoire national, l'obligation de transport sous froid de tous les produits de mer, assurera un plan de charge pour environ 90 camions frigorifiques de 10 tonnes chacun,

### **3.2.5 Les fabriques de glace**

Les besoins en glace pour la flottille, pour la commercialisation et pour la distribution des produits de la pêche, sont évalués sur la base de 1 kg de glace pour 1 kg de poisson pêché, soit un total national de 221100 tonnes par an, à 2025.

Parmi les infrastructures portuaires, existantes et celles programmées à 2025, 16 sont actuellement équipées de fabriques de glace. En 2009, 7 autres le seront suite à la mise en œuvre du programme 2005-2009. Il restera à équiper en fabriques de glaces, entre 2010 et 2025, les 33 ports à réaliser.

Le nombre et la capacité des fabriques de glace à réaliser seront déterminés sur la base du niveau de production de chaque infrastructure portuaire.

### **3.2.6 La mise a sec des bateaux**

La maintenance, l'entretien et la réparation des bateaux nécessitent des équipements de mise à sec sous diverses formes (élévateur automoteur, cale de halage, synchrolift). Les moyens de mise à sec doivent faire partie intégrante des chantiers et des ateliers.

Avant 2010, il est prévu la réalisation de 18 cales de halage et l'acquisition de 8 moyens de levage. Le programme additionnel à 2025 portera sur les actions suivantes :

- installation d'un élévateur automoteur au niveau de tous les ports dont l'estacade est déjà réalisée (Bouzedjar, Sidi Lakhdar, Zemmouri, Boudis et Collo) ;
- rénovation et équipement de l'ensemble des plans inclinés existants au niveau de tous les ports ;
- réalisation d'une estacade et renforcement du terre-plein attenant, pouvant accueillir un élévateur automoteur d'une capacité de levage de 250 t, au niveau des ports de Stidia, de Gouraya, d'Azzefoun, et d'El Kala II ;



## RESUME

---

- installation d'un élévateur automoteur au niveau des ports de pêche et de plaisance d'El Djamila et de Tigzirt ;
- réalisation de synchronlifts au niveau des deux futurs grands ports, à l'extrême Ouest et à l'extrême Est ;
- remplacement, au niveau du port de BouHaroun, de l'élévateur actuel, d'une capacité de levage de 150 t, par un autre d'une capacité de 250t (l'estacade du port ayant été réalisée à cet effet).

### **3.2.7 La réparation et la maintenance navales**

Les unités programmées en terme de réhabilitation (8), de création d'unités de réparation navale (3) et d'usinage de pièces de rechange (3), en complément aux chantiers navals, peuvent prendre en charge l'ensemble de la flotte nationale.

### **3.2.8 Les cases de pêcheurs**

Un plan type de cases de pêcheurs est à concevoir par métier. Ce plan doit tenir compte du volume des engins et des équipements de pêche à remiser ainsi que de l'environnement. Les besoins en réalisation sont fonction de l'importance et des caractéristiques de la flotte.

### **3.2.9 Les conserveries**

La valorisation des petits pélagiques sous forme de conserves de sardines, de produits élaborés ou de filets d'anchois, sera prise en charge par des conserveries situées dans des zones extra portuaires.

Ces unités, d'une capacité de 10 t/j chacune, transformeront 20 % de la production annuelle de petits pélagiques (187000 t), soit 37400 t/an.

Les 9 conserveries existantes sont en cours de réhabilitation. Aussi, il est prévu dans le cadre du présent schéma, la création de 3 unités de transformation et de valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture ainsi que la création de 7 ateliers de salaison, de séchage, de fumage et autres techniques de transformation et de conditionnement des produits

Il faudra 15 conserveries d'une capacité de 10 t/j, réparties le long du littoral. Le choix pourra se porter, dans certaines régions, sur des unités d'une capacité de 20 t/j.

Par ailleurs, 3 nouvelles conserveries sont à implanter à Zemmouri, à Boudis et à Sidi Lakhdar.